

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2023

**Présent-e-s**

Bureau :	UM	Esther	Ve	Présidente
	CLERC	Tobias	DC-VL	1 <sup>er</sup> vice-président
	GROGNOUZ	Fabien	PLR	2 <sup>e</sup> vice-président
	NOBS	Cyril	UDC	1 <sup>er</sup> secrétaire
	SANCHEZ	Francisco	PS	2 <sup>e</sup> secrétaire
	BILLET	Isabelle	MCG	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BOCCARD	Damien	Ve
	BOCCARD	Pierre	PLR
	BOCCARD	Yolande	DC-VL
	BROCARD	Eric	PS
	BUCHER	Denis	Ve
	DELUERMOZ	Cosima	DC-VL
	DIMOPOULOS	Elisa	PS
	FABRE	Michel	PS
	FERATI	Bektesh	UDC
	FREHNER	Antoine	PLR
	FONTANINI	Marco	PS
	HALIMI	Hysri	PS
	HARTMANN	Esther	Ve
	HEINIGER	Claire	Ve
	HILLEMANN	Hartmut	PS
	HUSANOVIC	Sanida	MCG
	ISWALA	Placide	PS
	LOUREIRO	Daniel	PS
	MURCIANO	Claudine	Ve
	RHEINER	Fabrice	MCG
	SCANDURRA	Alessandro	DC-VL
	SCHWEIZER	Adriana	UDC
	SEEGER	Pascal	DC-VL
	SERRANO	Philippe	PLR
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve
	TRIPPEL	Martin	UDC
	WILLI	Pierre-Henri	PLR

<b>Excusé :</b>	GAETANINO	Marco	HP
-----------------	-----------	-------	----

**Assistent à la séance**

LEUENBERGER	Nathalie	PS	Maire
CORNUZ	Eric	Ve	Conseiller administratif
TREMBLET	Laurent	PDC	Conseiller administratif

MCG	Mouvement des citoyens genevois	PS	Parti socialiste
DC-VL	Parti démocrate-chrétien Vert'libéral	PLR	Parti libéral-radical
UDC	Union démocratique du centre	Ve	Les Verts de Meyrin-Cointrin

**ORDRE DU JOUR**

1. Assermentation de M. Antoine Frehner (PLR), en remplacement de M. Sébastien Lorentz, démissionnaire.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Délibération n° 2023-34 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de **CHF 94'000.-** destiné à la réalisation d'une étude en vue de la définition programmatique d'un nouveau centre technique communal.
6. Délibération n° 2023-16a relative à une demande de crédit budgétaire supplémentaire de ~~CHF 55'000.-~~ **CHF 40'000.-** destiné aux prestations de soutien aux personnes âgées. **Rapport de la commission cohésion sociale et économie** (F. Grognoz, LR)
7. Délibération n° 2023-20a relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de **CHF 670'000.-** destiné à la mise en œuvre des supports de signalétique mobilité douce. **Rapport de la commission développement urbain** (Cyril Nobs, UDC)
8. Délibération n° 2023-22a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'732'000.-** destiné à financer le remplacement de 15 véhicules/machines pour les besoins des services de la sécurité municipale et de l'environnement, l'acquisition de 1 véhicule pour les besoins du service de la sécurité municipale et à la mise en place de bornes électriques. **Rapport de la commission environnement durable** (P. Boccard, LR)
9. Délibération n° 2023-31a relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement **CHF 2'317'362.-** destiné au financement des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et à l'activation en investissement des postes à durée déterminée nécessaires à la réalisation du projet Cœur de cité pour la période courant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027. **Rapport de la commission Cœur de cité ad hoc** (M. Amato, Ve)
10. Annonces de projets.
11. Propositions individuelles.
12. Questions.

\* \* \*

**Mme Um** débute la séance par la déclaration suivante :

*« Horoscope du mardi 19 décembre.*

*Les Sagittaires sont aujourd'hui soumis aux influences de Mercure, de Vénus et de Mars. Il y aura donc des échanges de toutes sortes au menu car Mercure favorise la communication. La présence de Vénus tente d'adoucir les esprits agités par l'action de Mars et vous pouvez donc ressentir des émotions contradictoires au cours de ce mardi.*

*D'un côté, vous avez envie de douceur, de prendre votre temps pour apprécier la beauté de la vie et d'un autre côté, vous voulez forcer le passage et obtenir tout ce que vous voulez en un claquement de doigts. Il serait judicieux de mettre un peu de miel dans vos paroles ce mardi 19 décembre car il est possible que vous soyez un peu brusque dans votre discours.*

*Sentimentalement, vous êtes tiraillé par une envie de stabilité et en même temps, vous aimeriez bien continuer à exercer vos talents de séducteur. Cruel dilemme !*

*Joyeux Anniversaire Damien Boccard. »*

*[Applaudissements]*

**Mme Um** tient à féliciter également Mme Heiniger qui a eu son anniversaire hier, ainsi que Mme Murciano, M. Seeger, Mme Deluermoz et M. Clerc qui ont eu leurs anniversaires respectifs en ce mois de décembre.

*[Applaudissements]*

**Mme Um** procède ensuite aux salutations d'usage et rappelle qu'il est important de respecter les délais pour adresser les rapports et prises de position au secrétariat politique et donc de les envoyer dès la fin de la séance à [secretariat.general@meyrin.ch](mailto:secretariat.general@meyrin.ch) ; elle souligne que l'ordre du jour d'aujourd'hui en effet ne contient pas de validation de procès-verbal car l'administration n'a pas été en mesure de terminer lesdits documents puisqu'elle n'avait pas reçu toutes les prises de position de la part des conseillers municipaux, malgré plusieurs rappels. Elle indique ensuite que les questions et autres propositions doivent être remises par écrit à M. Nobs avant la pause et que le délai pour la remise des objets politiques au secrétariat général pour la prochaine séance du Conseil municipal du 30 janvier 2024 est fixé au mercredi 17 janvier 2024 à minuit. Elle rappelle enfin que le code de bonne conduite et d'éthique des élus doit être respecté et invite les conseillers à le relire, si ces derniers en ont oublié le contenu.

#### **1. Assermentation de M. Antoine Frehner (PLR), en remplacement de M. Sébastien Lorentz, démissionnaire**

**Mme Um** demande à l'assistance de se lever pour l'assermentation de M. Frehner et lui indique qu'il doit lever la main droite et dire "*je le jure*" ou "*je le promets*", à la fin de la lecture de la prestation de serment. Elle procède ensuite à la lecture du texte officiel :

*« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les*

*devoirs de ma charge et garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

**M. Frehner** le jure.

*[Applaudissements]*

\* \* \*

## **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

### **a) Invitation du concert de Noël de la MMM**

Le Conseil municipal a reçu une invitation au concert de fin d'année de la Musique municipale de Meyrin, lequel a eu lieu dimanche 17 décembre à 19h dans l'aula de l'école des Vergers ; plusieurs conseillers municipaux étaient présent.e.s, ainsi que le Conseil administratif in corpore.

### **b) Course Meyrin Run**

La course s'est déroulée dans de bonnes conditions, les élus municipaux ont gagné la deuxième place du podium Corporate, la présidente du Conseil municipal a ramené la coupe. M. Sanchez a préparé un petit rapport. Bravo à tous les coureurs et rendez-vous pour tout le Conseil municipal à la prochaine édition qui aura lieu le 30 novembre 2024.

**M. Sanchez** ajoute :

*« Le samedi 25 novembre 2023 était un jour où les courageux coureurs de votre conseil s'étaient donné rendez-vous pour la 26<sup>ème</sup> édition du Meyrin Run, non sans être entourés d'une pléiade de sportifs aguerris venus jouer des coudes.*

*Au top départ, nous étions concentrés sur notre objectif de faire de notre mieux quoi que comme le dit l'adage, l'important ce n'est pas de gagner, mais de participer.*

*Au final, nous avons tous franchi la ligne d'arrivée sains et saufs et dans la clameur chaleureuse et conviviale d'une foule venue nous encourager (qu'elle en soit ici sincèrement remerciée).*

*Contents, nous avons accompli notre bel ouvrage avec une coupe honorant notre deuxième place.*

*Alors vive notre trophée et vive Meyrin Run ! »*

### **c) Ski-club de Meyrin**

L'apéritif du ski-club aura lieu le 9 janvier 2024.

### **d) Commission de liaison**

Une séance est prévue le 12 février 2024.

### **e) Sortie du Conseil municipal**

La prochaine sortie du Conseil municipal est prévue le samedi 16 mars 2024, Mme Um invite les membres du Conseil municipal à protéger cette date car un bon moment qui joint l'utile à l'agréable les attend.

**f) Genève Débat**

Le secrétariat politique a envoyé au Conseil municipal une information sur la prochaine édition qui aura lieu à Meyrin ; les groupes politiques peuvent envoyer une jeune personne au débat ; ceux qui veulent participer doivent s'annoncer à l'association qui se chargera des sélections.

**g) Tournoi des élus**

Un appel aux volontaires pour former un comité d'organisation pour ce tournoi a été adressé à l'ensemble des communes.

**h) Réponse du GIAP aux questions du Conseil municipal**

**M. Clerc** indique que le GIAP a adressé, le 7 décembre dernier, un courrier au Conseil municipal et au Conseil administratif en réponse aux interrogations du Conseil municipal concernant sa politique de recrutement ainsi que les goûters qu'il prépare :

*« Madame la Maire, Madame la Présidente,*

*Votre courrier du 9 novembre dernier m'a été transmis par notre Présidente, Madame Christina Kitsos. Je vous confirme qu'il a retenu toute mon attention.*

*Les questions posées revêtent essentiellement un caractère opérationnel et la Direction du GIAP demeure à cet égard le principal interlocuteur. Je me tiens bien évidemment à la disposition des Magistrats meyrinois pour toute question ou pour une éventuelle présentation en Commission du Conseil Municipal.*

*Le GIAP est devenu depuis une décennie une prestation publique indispensable à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. La qualité de cette prestation revêt ainsi un caractère important. C'est pourquoi les taux d'encadrement ainsi que le cadre de référence pour l'accueil parascolaire du GIAP ont fait l'objet d'une décision du Comité.*

*Je tiens ce dernier informé régulièrement de la situation en matière de taux d'encadrement dans l'ensemble des 141 équipes du canton. A cet égard, l'an passé, la croissance inédite des effectifs du GIAP a représenté un défi de taille pour notre institution qui a recruté pas moins de 680 personnes afin de maintenir les taux d'encadrement.*

*Nous avons débuté cette nouvelle année scolaire 2023-2024 avec une croissance plus modérée et quelques postes vacants dans certaines équipes du canton. Sur les 8 équipes que compte votre commune, 3 connaissent effectivement des postes vacants actuellement. Ces derniers sont en cours de recrutement. Le GIAP fait également face depuis cet automne à des absences en lien avec les maladies saisonnières. Si les taux d'absentéisme du GIAP sont identiques à ceux des institutions de la branche, ces absences pèsent néanmoins sur les équipes lorsqu'elles ne sont pas remplacées, ce à quoi nous tentons de remédier au quotidien.*

*Le GIAP met tout en œuvre afin de recruter, mais aussi de remplacer les personnes absentes, à Meyrin comme ailleurs. L'obligation constitutionnelle - qui impose de répondre à 100% de la demande des parents - et la croissance des effectifs qui en découle depuis plus de 15 ans poussent le GIAP à sans cesse recruter du personnel. Le Comité a d'ailleurs débloqué récemment un budget extraordinaire pour doter l'équipe administrative du recrutement d'un poste supplémentaire et aujourd'hui l'institution est l'une des plus grandes recruteuses du canton. Le pool de remplaçants est quant à lui constitué actuellement de plus de 300 personnes.*

*Il est possible que dans les équipes où un poste est encore vacant, les animations prévues soient différées - temporairement - au profit de jeu libre ou d'activités différentes. Les équipes s'attèlent au quotidien à proposer de nombreuses animations de qualité. C'est ainsi que sur la commune ont pu avoir lieu des ateliers de couture et de crochet, des initiations sportives, dès danses du monde, de très nombreux bricolages et décorations ou encore des activités en lien avec les fêtes de fin d'année sans que la prestation ne soit dégradée et pour la plus grande satisfaction des familles de votre commune.*

*Je tiens également à remercier la commune de Meyrin pour les nouveaux locaux mis à la disposition du GIAP. Ceux-ci ont permis d'augmenter considérablement la qualité de l'accueil parascolaire.*

*Si le repas est de la prérogative des communes, le goûter demeuré celui du GIAP, qui, en la matière, suit les recommandations du Service de santé de l'enfance et de la jeunesse. Si la commune a édicté un autre cadre de référence que celui recommandé par les médecins spécialistes du canton, il s'agit alors, comme vous le proposez, d'échanger autour de cette thématique avec les responsables de secteurs meyrinois.*

*Je tiens néanmoins à souligner que la qualité des goûters a passablement augmenté à Meyrin grâce au budget supplémentaire alloué pour ce faire par le Comité et le Conseil intercommunal. C'est ainsi que récemment, des dégustations de fromages en lien avec les stands des magasins locaux meyrinois ont pu avoir lieu. Par ailleurs une séance a lieu une fois l'an avec le prestataire de repas et le GIAP (en décembre), ce qui permet déjà les synergies que vous évoquez. Je ne peux que conseiller à la commune et à ses services de profiter de cette occasion prochaine pour échanger avec nos Responsables de secteur.*

*Espérant par la présente avoir pu répondre à vos questions, je vous adresse, Madame la Maire, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués. »*

*Floriane Demont*

*Directrice*

**i) Démission de Alessandro Scandurra**

**Mme Um** indique que M. Scandurra a annoncé sa démission pour le 25 janvier 2024. Ceci est donc sa dernière séance plénière, mais il continuera les commissions jusqu'à la date mentionnée.

**j) Soutien à Mme Mahdie Alinejad**

**Mme Um** indique que Mme Gail Hunter, citoyenne de la Commune, a adressé le 10 décembre dernier un courrier, muni de 37 signatures de Meyrinoises et Meyrinois au Conseil administratif et au Conseil municipal afin de se prononcer à l'encontre de la décision de renvoi de Mme Mahdie Alinejad, qui vit sur la commune de Meyrin, et donc de soutenir cette dernière, tout comme l'a fait la ville de Genève. Elle explique que le Conseil administratif a pris contact avec la ville de Genève et avec le conseil juridique de Mme Alinejad, lequel à livrer les informations suivantes :

- Le recours formé au nom de Mme Alinejad au TAF a effet suspensif.
- Le TAF a jugé le recours non dépourvu de chances de succès ; il n'y a donc pas de risque de renvoi à court terme.
- Il n'est pas opportun de nous adresser au TAF, qui par ailleurs n'apprécierait pas du tout.
- La Ville de Genève a certes fait part de son soutien à Mme Alinejad publiquement, mais a pour l'heure suspendu toute démarche, après discussion avec le conseil de Mme Alinejad.
- Le soutien de Meyrin pourrait être très utile au cas où les choses tourneraient mal, mais à ce stade il ne change rien à la situation.

Elle ajoute, compte tenu de ces éléments que, si personne ne s'y oppose, un courrier de type « A qui de droit » et signé par Mme Leuenberger et elle-même sera transféré au conseil juridique de Mme Alinejad ; ceci afin d'éviter d'interférer dans la procédure de recours déjà engagée contre la décision de renvoi forcé.

**M. Serrano** indique qu'il ne comprend pas cette démarche pour un cas isolé ; il lui semble étrange de soutenir une personne particulière alors qu'il y a des instances compétentes en la matière ; il se dit donc emprunté car le sujet est dramatique en Iran mais il ne comprend pas comment l'on peut soutenir une personne que l'on ne connaît pas. Il estime que l'on doit respecter les institutions et imagine que, si l'on signe un tel courrier, l'on risque de recevoir tous les mois des demandes similaires. Il comprend en outre que, selon les accords de Dublin, la demande initiale d'asile a été faite en Allemagne et il ne voit pas comment le Conseil municipal peut aller à l'encontre de tels accords.

**Mme Tschudi-Spiropulo** considère que l'on peut aider en demandant que les choses s'accélèrent au niveau du SEM ; elle relève que le SEM a désormais reconnu que des femmes ne peuvent plus retourner en Afghanistan et donc que chaque femme afghane qui dépose une requête d'asile en Suisse l'obtient. Elle indique à M. Serrano s'être renseignée sur la situation des femmes en Iran et a pris connaissance de certains cas dramatiques, tel celui de Mme Masha Amini qui a été tuée à 22 ans à coups de poing car elle ne portait pas le hijab comme il le fallait ou encore une autre qui est morte pour avoir participé à une manifestation en soutien à une autre femme iranienne. Elle considère qu'il y a donc danger à renvoyer Mme Mahdie Alinejad sans son pays d'origine, elle estime qu'il s'agit de faire pression sur une décision injuste.

**M. Grognuz** souhaite déposer une motion d'ordre ; il relève qu'une majorité du Bureau s'est positionner contre la signature de cette lettre et il ne comprend donc pas bien le débat qui a actuellement lieu.

**Mme Um** précise que le projet de lettre n'était pas encore préparé lors de la séance du Bureau.

**M. Seeger** considère qu'il est difficile d'engager le Conseil municipal sur le siège ; il se dit très mal à l'aise de se prononcer sur ce dossier et il considère qu'il est donc malvenu de demander l'autorisation sur le siège de signer ce courrier au nom du Conseil municipal.

**M. Fabre** considère que tout le monde a le respect des institutions ; cela étant, il relève que le droit suisse permet de dire que le SEM n'a pas fait les choses de manière correcte. Il relève que la situation de Mme Alinejad dure plus de 5 ans à Feuillasse ; il pense qu'il n'y aura pas un déferlement de ce type de demande de soutien. Il estime qu'en signant ce courrier, l'on ne ferait rien de plus que de la soutenir. Il considère que l'on ne fait que montrer une forme de solidarité. Il ajoute que la jurisprudence du TAF indique que toute femme ne pouvant vivre librement dans son pays, sont considérées d'office comme ayant le droit d'asile en Suisse. Il imagine donc que la décision du TAF va être positive et estime que l'on ne fait que dire la situation n'est pas correcte.

*M. Grognez, M. Nobs et M. Clerc se retire momentanément.*

**M. Serrano** affirme qu'il n'a pas aimé se faire agresser par Mme Tschudi-Spiropulo ; il indique qu'il n'a pas remis en question la menace portée sur la vie de Mme Alinejad ; il a toutefois confiance en nos institutions et relève que le Conseil municipal n'a pas vocation à prendre position sur des cas isolés. Il souhaite par ailleurs que Mme Alinejad puisse rester en Suisse. Il demande donc que l'on laisse les institutions compétentes traiter ce dossier comme il se doit.

**Mme Hartmann** remercie Mme Um de poser la question car elle aurait été très mal à l'aise qu'une personne de chaque groupe prenne position pour l'ensemble du Conseil municipal. Elle observe par ailleurs que l'on parle ici de questions de principes et de droits humains et elle pense que l'on doit donc en parler. Elle souhaite rappeler que ce ne serait pas la première fois que l'on soutiendrait une cause qui semble dépasser les prérogatives du Conseil municipal, par exemple le développement du centre commercial OPEN ou encore un texte général sur l'urgence climatique. Elle observe que des droits fondamentaux sont ici en question, elle concède qu'il s'agit en effet d'un cas spécifique, mais elle relève qu'il y a des discriminations et des violences en Iran qui sont sexospécifiques. Elle relève que des associations se battent avec les instances fédérales sur ces questions ; elle ajoute que l'on ne reconnaît finalement que maintenant les risques encourus pour les femmes en Afghanistan mais pas en Iran. Elle observe que des images de Mme Alinejad en short pratiquant du sport ont circulé et qu'il n'est donc pas du tout conseillé qu'elle retourne maintenant en Iran. Elle indique enfin qu'elle demandera un vote nominal pour que chacun assume sa décision.

**M. Seeger** demande une motion d'ordre ; il relève que l'on demande maintenant de voter sur un sujet qu'il maîtrise mal et, en l'occurrence, il se voit mal s'abstenir sur ce sujet ; il demande donc qu'une séance de commission soit planifiée et que l'on puisse prendre plus de temps pour traiter ce courrier. *[Il est suivi.]*

**M. Grognez** demande une suspension de séance pour que chaque groupe puisse discuter.

**Mme Leuenberger** demande au Conseil municipal d'entendre la motivation que le Conseil administratif a eu pour ce courrier avant la suspension de séance ; elle relève que ce n'est pas la première fois que la Commune est sollicité pour le cas d'une personne en détresse ; elle relève qu'en attendant, la vie passe et les personnes s'installent. Elle indique qu'il s'agit en l'occurrence d'une jeune femme de 28 ans très sportive et parfaitement intégrée dans la Commune, puisqu'elle y vit depuis plus de 4 ans ; à ce titre, elle considère que le Conseil administratif connaît Mme Alinejad ; le Conseil administratif l'a par ailleurs rencontrée personnellement. Elle ajoute en outre qu'il s'agit de demander aux autorités de la Commune de signer un courrier de soutien pour montrer que l'on tient à des valeurs de solidarité, d'intégration et d'accueil. Elle estime qu'il s'agit d'un soutien général qui va au-delà d'un cas particulier et pas d'un vote sur la conformité de la demande du droit d'asile. Elle indique que le Conseil administratif encourage donc le Conseil municipal à signer ce courrier. Elle rappelle enfin que la commune de Meyrin bénéficie depuis 23 ans d'un jardin des disparus et qu'en affirmant un tel soutien, le Conseil municipal serait pleinement dans son rôle d'instance citoyenne en affirmant sa volonté à défendre les femmes iraniennes cherchant refuge dans notre pays.

*La séance est suspendue 10 minutes.*

**Le traitement de ce courrier est renvoyé, à la majorité, en commission cohésion sociale et économie élargie.**

**Mme Leuenberger** indique ne pas avoir compris quelle information additionnelle pouvait apporter l'administration en commission ; elle ajoute que le courrier de Mme Hunter a été adressé autant au Conseil administratif qu'au Conseil municipal et, par conséquent, que les membres du Bureau qui l'ont reçu ne peuvent pas décider de ne pas faire parvenir le courrier au Conseil municipal ; ils représentent les groupes du Conseil municipal et elle ne comprend pas la nécessité d'organiser une séance de commission pour que les groupes discutent du soutien à la signature du courrier de soutien de la Présidente.

**M. Iswala** n'est pas certain que l'on doive continuer, mais il tient à souligner que l'on ne remet pas ici en cause une décision fédérale, mais que l'on donne simplement un soutien symbolique.

**M. Trippel** considère que les institutions suisses sont juridiquement et humainement compétentes et ajoute que l'UDC estime que ce n'est pas au Conseil municipal d'intervenir dans une telle situation ; il ajoute néanmoins que son groupe est d'accord que Mme Um signe cette lettre en son nom propre.

**M. Scandurra** considère qu'il est un peu triste de faire le forcing devant le public et les journalistes pour une lettre dont le Conseil municipal ne connaît pas le contenu ; il estime que la manière dont les choses ont été faites est malhonnête et ne représente pas ce que le Conseil municipal a toujours fait en matière de soutien solidaire. Il considère que Mme Um n'a pas été bonne sur cette question et affirme enfin qu'il soutient le renvoi du débat en commission.

**M. Clerc** relève que cet objet a été refusé dans les communications du Bureau car il n'était pas encore prêt aux yeux de la majorité des membres du Bureau qui ont demandé à obtenir plus d'informations, notamment de la part des services sociaux de la Ville ; il considère que la Présidente a fait le forcing en déployant cet objet.

**M. Fontanini** indique que le Bureau réglera son fonctionnement interne au Bureau. Il estime que l'on a transformé une opportunité en diatribe. Il ajoute qu'à aucun moment, le Conseil municipal n'aura à statuer sur des questions qui relèvent de la compétence fédérale. Néanmoins, il estime qu'en respect des valeurs qui animent la Commune, le Canton et la Confédération, l'on peut apporter un soutien à une personne qui peut être menacée en cas de retour forcé dans son pays. Il estime que l'on peut se prononcer en tant qu'humains vivant dans un pays libre et démocratique. Il ajoute qu'il y a des secrets de procédure et donc que, de toute manière, les éléments personnels sur la personne concernée, demandés par certains, ne pourront être divulgués.

**M. Seeger** demande une motion d'ordre ; il considère que l'on doit passer au point suivant de l'ordre du jour. Il estime que M. Fontanini pourra tout à fait se prononcer plus longuement en commission. Il rappelle qu'il a demandé la tenue d'une commission, qu'il a été soutenu et que l'on continue pourtant à parler du même sujet.

**M. Fontanini** demande également une motion d'ordre ; il souhaite que l'ordre des demandes de parole prévu antérieurement puisse reprendre après toute motion d'ordre.

**Mme Um** prend bonne note de cette demande et cède la parole aux dernières personne l'ayant demandée.

**M. Serrano** considère que l'on doit organiser cette commission rapidement. Il rappelle en outre que chaque citoyen, en son nom propre, a la possibilité de soutenir toute démarche.

**M. Sanchez** observe que la commission a été demandée alors il propose d'aller en effet en commission afin de débattre de la question.

**Mme Tschudi-Spiropulo** comprend maintenant mieux la posture de M. Serrano qui n'était pas au courant de la lettre ; elle estime que le Bureau n'a pas le droit de retenir un courrier qui est adressé au Conseil municipal.

\* \* \*

### **3. Communications du Conseil administratif**

#### **Commission Citoyenneté participative et vie de quartier**

Le 6 février 2024 est agendée une double commission citoyenneté participative et vie de quartier pour compléter et consolider le plan d'actions enfance-jeunesse-famille suite au diagnostic social.

Comme annoncé, cette séance se déroulera sous la forme d'un atelier participatif et se tiendra au Forum Meyrin.

Compte tenu de la vacance de présidence de ladite commission, due au départ de M. Pierre Boccard, les commissaires seront informés des modalités d'organisation par courriel au plus tard fin janvier.

\*\*\*\*

### **Rénovation de l'école de Meyrin-Village**

L'autorisation de construire pour la rénovation de l'école de Meyrin-Village, déposée en avril 2023, a été délivrée par l'Office des autorisations de construire le 17 octobre 2023. Le 13 novembre 2023, soit dans le délai imparti des 30 jours, un recours a été formé par la PPE Avenue de Vaudagne 4 contre la décision d'autorisation délivrée, auprès du Tribunal administratif de première instance. Les parties intimées sont le Département du Territoire-OAC et la commune de Meyrin, le Tribunal administratif de première instance leur octroyant un délai jusqu'au 22 janvier 2024 pour formuler des observations.

Le recours formulé porte principalement sur la double surélévation du bâtiment Enfantine 1, les aménagements extérieurs aux abords de la PPE et l'installation de chantier.

Le conseiller administratif, Eric Cornuz, et le service urbanisme, travaux publics et énergie avaient rencontré les membres de la PPE en mai 2023 pour leur présenter le projet de rénovation. Il avait été convenu lors de cette séance que soit étudiée une nouvelle proposition d'aménagements extérieurs plus qualitative en limite de propriété et une adaptation de l'installation de chantier. Un projet a été préparé en ce sens par les mandataires dès la fin mai 2023. Malheureusement, la présentation de ce projet modifié à la PPE n'a toujours pas pu avoir lieu, malgré de multiples sollicitations de la Commune pour essayer de trouver une date. Une rencontre entre le Conseil administratif et la PPE a toutefois été récemment proposée et devrait se tenir en janvier 2024.

Dans le cadre de la procédure, le Tribunal administratif de première instance a demandé à la PPE Avenue de Vaudagne 4 de lui transmettre une copie du règlement de la PPE et de l'extrait du procès-verbal du comité ayant décidé d'engager un recours contre l'autorisation de construire, et de s'acquitter de l'avance des frais de procédure avant le 21 décembre 2023. Ces documents ont été transmis dans les temps et l'avance des frais de procédure réglée. La Commune attend désormais la position du Tribunal administratif de première instance sur la recevabilité du recours eu égard à ces documents transmis.

En cas de confirmation de la recevabilité du recours, les travaux de rénovation ne pourront pas démarrer à l'été 2024 comme prévu initialement. Sous réserve du délai de traitement de la procédure, ils devront être reportés au plus tôt à l'été 2025.

\*\*\*\*

### **Recours Voie-Verte d'Agglomération Rive-Droite**

L'autorisation de construire du projet de Voie Verte d'Agglomération Rive Droite a fait l'objet de trois recours, tous situés sur la commune de Vernier, qui sont en cours

de traitement. Tous les requérants avaient été rencontrés par les porteurs de projet préalablement au dépôt de l'autorisation de construire.

L'argumentaire de deux recourants est identique ; il s'appuie sur les exigences de la Loi pour refuser les limitations de vitesse à 20 et 30km/h et évoque également des éléments de sécurité. Le troisième demande à conserver ses accès sur la rue de Champs-Prévost ainsi qu'un régime d'exception à l'interdiction de circuler.

Les porteurs de projet cantonaux cherchent actuellement des solutions avec les instances concernées ainsi que les recourants. Le temps de traitement de ces recours ainsi que les incidences sur la planification de la VVA-RD ne sont aujourd'hui pas connus mais nous pouvons déjà anticiper un retard d'environ 6 mois par rapport au planning intentionnel présenté.

\*\*\*\*

### **Contribution FIDU 2023 pour les nouveaux logements**

Le montant de la contribution 2023 s'élève à CHF 959'000.- pour 137 nouveaux logements, basé sur les logements créés nets en 2022.

Nous avons décidé d'attribuer celle-ci à la délibération n° 2023-08a d'un montant de CHF 28'990'000, pour la rénovation de l'école Meyrin-Village.

\*\*\*\*

### **Carte journalière dégriffée « Commune » destinée aux résidents meyrinois**

Nous vous informons que dès le 11 décembre, nous commercialisons les cartes CFF, qui seront disponibles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. La carte journalière « CFF » sera ainsi remplacée par la carte journalière dégriffée « Commune ». Ce nouveau système, imposé par les CFF, modifie sensiblement les conditions de ce service aux Meyrinoises et Meyrinois. En effet, les cartes journalières dégriffées « Commune » ne peuvent plus être préréservées. Leur coût est décliné selon 6 tarifs différents et l'achat ne peut plus se faire en ligne. Le Conseil administratif a également décidé de réserver ce service aux Meyrinoises et Meyrinois.

Le Conseil administratif regrette la dégradation de cette prestation et les délais très courts de test et de prise en main de cette nouvelle procédure imposée par les CFF. Cependant, les équipes d'accueil en mairie sont d'ores et déjà opérationnelles.

Pour mémoire, dès le 23 décembre et jusqu'au 2 janvier 2024, en raison de la fermeture de notre administration, il ne sera pas possible d'acheter des cartes CFF.

Pour de plus amples informations sur cette nouvelle offre, vous êtes invités à consulter le site communal.

**M. Serrano** se dit atterré de voir que l'on perd une année avec les recours déposés contre les travaux de l'école de Meyrin-Village.

**M. Cornuz** relève que le Conseil administratif court après les recourants depuis 6 mois, mais que l'on attend toujours à l'heure actuelle la confirmation de cette rencontre ; il rejoint le point de vue de M. Serrano et souhaiterait également que l'on trouve une solution pour éviter de perdre du temps.

\* \* \*

#### **4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes**

*Séance du 2 mai 2023, question de Mme Deluermoz*

##### **Graffitis à l'arrêt de tram Jardin Alpin**

Suite à la question de Mme Deluermoz, l'administration a contacté l'Office cantonal du génie civil en date du 11 mai dernier afin de demander le retrait des graffitis à l'arrêt de tram Jardin Alpin qui est de leur compétence cantonale. Ledit office a accusé réception de la demande de la Commune le 30 mai en indiquant qu'elle allait être évaluée et il a finalement répondu positivement à la requête dans un second courrier daté du 27 novembre 2023 annonçant les travaux demandés. En l'occurrence, l'enlèvement des graffitis et le traitement de protection anti-graffitis sur les ouvrages de compétence cantonale ont été effectués dans le courant de la 48<sup>ème</sup> semaine de l'année, soit du 20 au 26 novembre derniers.

\*\*\*\*

*Séance du 10 octobre 2023, question de M. Grognuz*

##### **Enquête administrative à la sécurité municipale**

Nous vous informons que l'instruction de l'enquête administrative s'est terminée fin novembre. Le Conseil administratif attend maintenant le rapport de l'enquêtrice dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année prochaine.

\*\*\*\*

*Séance du 21 novembre 2023, questions de M. Bucher*

##### **Passage piétons entre l'arrêt de tram du Jardin alpin et Pfister meubles**

Il est confirmé que la gestion des feux tricolores en question est à la charge de l'Office cantonal des transports. Ce dernier a été contacté par l'administration communale afin de lui signaler le problème constaté.

##### **Eau qui coule entre les bâtiments A11 et A12 aux Vergers**

Un dysfonctionnement a été identifié sur les réseaux d'assainissement entre les collecteurs d'évacuation du parking des Arbères et les collecteurs du réseau secondaire communal. Une intervention de curage / nettoyage a eu lieu. Il a été constaté sur place, lors de fortes pluies, que le problème est désormais résolu.

\*\*\*\*

*Séance du 22 novembre 2023, question de M. P. Boccard*

**Barrière du parc aux chèvres du Jardin Robinson**

En 2022, le service de l'environnement a procédé au remplacement et rehaussement de la clôture de l'enclos aux chèvres, pour un montant de près de CHF 23'000.-, inscrit à la délibération 2021-33a PA/PF.

Expérience faite, ce premier enclos ne s'avère pas suffisant pour faire paître les chèvres dans de bonnes conditions et le besoin consiste à remplacer la barrière en bois, de type « ganivelle », qui délimite le périmètre du terrain supérieur au Lac des Vernes, dans le but de pouvoir y laisser paître les chèvres en toute sécurité, pour elles et pour le public qui apprécie d'entrer en interaction avec elles.

Aussi, l'association du Jardin Robinson a sollicité en septembre dernier une entreprise pour obtenir un devis, afin de mettre en place une clôture similaire à celle réalisée en 2022, dont le montant s'élève à CHF 22'059.-.

Porté à notre connaissance tardivement (23 novembre 2023), ce montant n'a pas pu être intégré dans le processus budgétaire 2024.

De ce fait, si au second semestre 2024, les disponibilités financières dans les crédits d'investissement PA/PF, permettent d'envisager la réalisation de cette nouvelle clôture, alors les travaux seront entrepris encore en 2024.

Dans le cas contraire, nous planifierons le montant relatif à cette nouvelle infrastructure, dans une future planification financière PA/PF, pour une réalisation en 2025.

Enfin, il convient de relever qu'au regard du changement de typologie de la barrière existante, une demande d'autorisation de construire devra être faite en temps opportun auprès des instances cantonales.

\*\*\*\*

*Séance du 22 novembre 2023, question de M. Seeger*

**Stationnement chaotique au niveau du parking des Champs-Fréchets**

Pour l'année en cours, 585 amendes d'ordre ont été délivrées sur le parking de Champs-Fréchets. Une très grande majorité des infractions relevées concernent des dépassements de la durée du stationnement ou l'absence de disque bleu. Moins de 10 amendes concernent le stationnement le long du mur. Lors de ces contrôles, aucun véhicule n'était stationné sans droit sur les cases handicapées. Le parking fait l'objet d'un contrôle régulier par les agents du domaine public & stationnement et de la police municipale.

\*\*\*\*

*Séance du 22 novembre 2023, question de M. Grognez*

**Changement de dénomination de certaines fonctions de la sécurité municipale au niveau des patrouilleuses scolaires et des contrôleurs du stationnement**

Chaque commune s'organise de façon à pouvoir délivrer sa prestation au plus près des besoins de la population en conformité avec la Loi sur l'administration des communes (LAC).

L'appellation sur le gilet des patrouilleurs-es scolaires a été uniformisée et adaptée dans un souci de répondre aux questions de genre. Préalablement, l'appellation indiquait « patrouilleuses scolaires », aujourd'hui, elle porte le nom de « sécurité écoles ».

\* \* \*

**5. Délibération n° 2023-34 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 94'000.- destiné à la réalisation d'une étude en vue de la définition programmatique d'un nouveau centre technique communal**

**M. Cornuz** indique que cette délibération permet de débiter les réflexions sur le déplacement futur du centre de voirie et horticole dénommé désormais comme un centre technique communal ; il relève que l'on a affaire à une évolution du service de l'environnement, avec deux pôles d'activités (entretien des voiries et entretien des parcs et promenades), qui doit être prise en compte à l'heure de définir la programmation de ce nouveau centre technique. Il ajoute que cela s'inscrit également dans une réflexion plus large compte tenu du fait que des échanges réguliers ont lieu actuellement avec la FTI et la société Ergon qui porte le projet de pôle santé. Il indique enfin que le Conseil administratif propose un renvoi en commission développement urbain afin que les commissaires puissent poser toutes leurs questions à ce sujet à l'administration.

**Personne ne s'oppose à l'entrée en matière.**

**Mme Um** annonce que le Bureau préconise un renvoi en commission développement urbain.

Personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Um** met aux voix **le renvoi de la D-2023-34 en commission développement urbain, lequel est accepté par 33 oui, soit à l'unanimité.**

*Pause de 19h55 à 21h10.*

\* \* \*

**6. Délibération n° 2023-16a relative à une demande de crédit budgétaire supplémentaire de CHF 55'000.- CHF 40'000.- destiné aux prestations de soutien aux personnes âgées. Rapport de la commission cohésion sociale et économie (F. Grognuz, LR)**

**M. Grognuz** donne lecture du rapport de commission :

**« Rapport de la Commission Cohésion Sociale et Economie du 28 novembre, sous la présidence de M. Damien Boccard, en présence de M. Cornuz, Conseiller administratif, Mme de Burren Massy, responsable du pôle aînés.**

*Projet de délibération n°2023-16 relative à une demande de crédit budgétaire supplémentaire de CHF 55'000.- destiné aux prestations de soutien aux personnes âgées.*

*M. Damien Boccard ouvre la séance et nous présente l'ordre du jour de cette commission. Nous allons tout d'abord commencer par la présentation de la nouvelle responsable du pôle aînés et ensuite nous parlerons de la délibération n°2023-16.*

*Le Président cède ensuite la parole à M. Cornuz qui nous présente Mme de Burren Massy, laquelle est titulaire d'une licence en sciences de l'éducation. Elle a travaillé auprès de l'OMP puis, durant une dizaine d'années, au sein du service action sociale et jeunesse (SASJ) de la commune de de Plan-les-Ouates.*

*M. Cornuz expose également la nouvelle stratégie du pôle aînés qui passe notamment par un changement de nom du service. Cette nouvelle stratégie vise à regrouper les synergies au sein des services notamment avec le DSE ou la petite enfance. Cette nouvelle stratégie à long terme est en cours d'élaboration.*

*Le Président remercie, passe ensuite à la délibération 2023-16 et cède la parole à Mme de Burren Massy qui nous pose le cadre pour ce nouvel objet. Notre commune a signé une convention avec Pro Senectute qui fait suite à l'adoption de la LRT en 2017. La chapitre 3 de cette loi traite des aînés. Pro Senectute assure des prestations sociales, des aides administratives, et la qualité de vie. (Je parle sous le contrôle de M. Cornuz). Le règlement d'application est rentré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.*

*La nouvelle responsable continue ensuite son exposé sur le mode de financement qui est revu. Jusqu'à l'année dernière, le coût de CHF 160.- de l'heure était partagé entre une subvention de l'OFAS et le FI de l'ACG. Dès 2023, les Communes doivent prendre en charge le financement de la part qui était dévolue à l'ACG. Cette année, il y a eu 84 personnes qui ont fait appel aux services de l'association. Selon les estimations, le nombre de personnes qui vont faire appel aux services de l'association ne va pas beaucoup augmenter, il est donc possible de réduire le montant de la délibération en passant de CHF 55'000.- à CHF 40'000.-.*

*En 2024, le montant de la subvention de l'OFAS va passer à CHF 100.- de l'heure de sorte que le coût pour la Commune sera de CHF 60.- de l'heure. Le budget 2024 pour cette convention sera de CHF 30'000.-.*

*Après ce temps de présentation, le Président ouvre un temps de questions. Une première commissaire souhaite la bienvenue à Mme de Burren Massy et demande si les prestations de Pro Senectute sont de l'aide administrative ou une aide sociale. La responsable de service répond que l'association fait les deux. Un autre commissaire demande des éclaircissements sur le fond de financement de l'OFAS. La règle en vigueur est que l'OFAS finance une partie de la prestation et le Canton doit financer la partie restante.*

*Une autre commissaire remercie pour la présentation et encourage le Conseil administratif à mener des actions en faveur des proches aidants. Un autre commissaire demande qui sont les Meyrinois qui font appel à l'association. Mme de Burren Massy répond que ce sont des gens qui sont des habitués depuis de nombreuses années et qu'ils ont peut-être une certaine gêne à faire appel aux services communaux.*

*Après ce temps de questions, le Président soumet au voix l'amendement qui demande de passer le montant de la délibération de CHF 55'000.- à CHF 40'000.-, lequel est accepté à l'unanimité des commissaires. Nous passons ensuite à la délibération qui est également accepté à l'unanimité. »*

**Mme Boccard** donne lecture de la prise de position du groupe PDC-VL :

*« Cette délibération demande un budget supplémentaire de CHF 40'000.- pour 2023.*

*Il convient de rappeler que, conformément à la Loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017, cette dernière stipule que les prestations de soutien aux personnes âgées relèvent de la responsabilité des communes. A cet égard, une convention a été signée entre Pro Senectute (partenaire de l'OFAS) et la ville de Meyrin, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.*

*Les aînés de Meyrin ont la possibilité de bénéficier de services de soutien, que ce soit par le biais du service des aînés, rebaptisé pôle aînés à Meyrin, ou par Pro Senectute.*

*Ces services englobent diverses formes d'assistance, telles que des aides administratives, sociales, ou encore des aides financières à durée limitée, entre autres.*

*A compter de 2023, l'activité des travailleurs sociaux de Pro Senectute est facturée à hauteur de CHF 160.-/h, avec une répartition des coûts entre la subvention de l'OFAS, soit le 50% (CHF 80.-/h), et la Commune le 50% restant. Dès 2024, l'OFAS prendra à en charge CHF 100.-/h réduisant ainsi la charge à CHF 60.-/h facturée à la Commune, ce qui a permis de réduire la ligne budgétaire 2024 à CHF 30'000.-.*

*S'agissant des coûts administratifs refacturés par Pro Senectute à la Commune, l'absence d'une ligne budgétaire dédiée dans notre budget 2023 découle du fait que la convention a été approuvée après le vote du budget. Ainsi, il est aujourd'hui proposé d'ajouter une ligne budgétaire d'un montant de CHF 40'000.- pour répondre aux frais 2023.*

*Il est pertinent de noter que moins de 100 personnes préfèrent s'adresser à Pro Senectute plutôt qu'au pôle aînés de Meyrin, peut-être pour des raisons de discrétion ou d'habitude.*

*Nous ne pouvons que saluer le professionnalisme de ces deux entités, le pôle aînés de Meyrin et Pro Senectute, qui prennent en charge de manière exemplaire les problématiques liées aux personnes âgées.*

*Dans cette perspective, nous sommes favorables à l'approbation de cette délibération qui demande une ligne budgétaire supplémentaire de CHF 40'000.- pour 2023. »*

**M. Willi** donne lecture de la prise de position du PLR-MC :

*« Le PLR Meyrin-Cointrin réitère ses salutations et la bienvenue à la nouvelle cheffe du pôle aînés, Mme Claire De Burren Massy. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans sa nouvelle fonction. Nous sommes certains qu'elle va apporter un nouveau dynamisme et du renouveau en faveur de nos aînés.*

*Choyer nos aînés est une mission primordiale de notre administration. Pour rappel, bon nombre d'entre eux ont participé aux développements et au bien-être de Meyrin et il est juste de faire tout notre possible pour que ses derniers puissent avoir une vie de retraités paisible et sécuritaire en sachant qu'ils peuvent compter sur le soutien bienveillant de notre administration.*

*Le PLR Meyrin-Cointrin accepte ce crédit budgétaire supplémentaire et invite les autres partis à faire de-même. »*

**Mme Hartmann** donne lecture de la prise de position des Vert.e.s :

*« La loi sur la répartition des tâches communes cantons stipule que les communes sont responsables des tâches de proximité, notamment dans l'accompagnement des aînés. Il est donc indispensable de fournir un minimum de prestations d'aide aux personnes âgées. Pro Senectute, dont la qualité de travail est unanimement reconnue, est une organisation qui fournit des prestations pour les aînés dans toute la Suisse. Nous saluons donc la signature d'une convention avec Pro Senectute qui permet de préciser la nature d'une collaboration et les modalités d'une collaboration avec le pôle aînés de la Commune.*

*Cependant, nous regrettons le transfert de charges constant sur les communes qui pourrait à terme être un risque d'inégalité de traitement des aînés en raison des différences de puissance financière des communes. Une politique nationale d'accompagnement des aînés devrait être financée par la Confédération. Cela garantirait également une forme de stabilité des ressources et des revenus pour les différents acteurs impliqués dans notre politique des aînés. Entre parenthèses, cela éviterait également que des associations subissent les humeurs et les mesures de rétorsion de certains partis dans les législatifs cantonaux et nationaux quand ces partis pensent que l'association ne va pas dans bon sens.*

*Il est primordial de soutenir nos aînés dans les démarches administratives ou encore d'agir en faveur des proches aidants de manière équitable, ce qui n'est pas déjà le cas actuellement puisqu'un proche aidant habitant Fribourg reçoit des compensations financières qu'il ne reçoit pas à Genève.*

*Les Vert.e.s de Meyrin Cointrin soutiennent évidemment cette délibération et saluent l'administration communale et le Conseil administratif pour l'efficacité du travail accompli en quelques jours (adaptation de l'aide de CHF 55 000.- à CHF 40'000.- pour être au plus près des coûts réels de la démarche). »*

**M. Sanchez** donne lecture de la prise de position du PS :

*« Tout d'abord, je remercie M. Grognuz pour son excellent rapport de commission.*

*La hausse des loyers et des primes d'assurance-maladie entraînent une perte du pouvoir d'achat à cause de la charge financière massive qu'elles représentent.*

*Parallèlement, les pensions de nos aînés stagnent et ne suffisent pas à les compenser.*

*C'est pourquoi de plus en plus de nos aînés se retrouvent en difficulté financière.*

*Par conséquent, nous devons agir et de ce fait, il se justifie pleinement de renforcer notre filet social.*

*A Genève, Pro Senectute, qui œuvre au service des seniors pour une meilleure qualité de vie, y contribue depuis longtemps avec l'aide financière allouée par les*

*subventions de l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales) pour les aider notamment dans l'élaboration de solutions pour les accompagner dans leurs parcours de vie, que ce soit pour gérer un décès, une crise, un problème personnel ou des tensions familiales.*

*C'est pour nous une évidence que la consultation sociale est d'une importance capitale pour donner de précieux conseils dans toutes ces situations de vie.*

*Depuis l'entrée en vigueur du règlement d'application sur les prestations de soutien aux personnes âgées délivrées par les communes, en lien avec la Loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton, une consultation sociale, qui est gratuite pour l'aîné qui en bénéficie, constitue toutefois un coût total de CHF 160.- pour les autorités, ce coût étant financé à hauteur de CHF 80.-net /heure par Pro Senectute, la différence devant dorénavant être financée par les communes à hauteur de CHF 80.-/heure pour 2023 et de CHF 60.-/heure dès 2024, étant donné la subvention de l'OFAS qui se montera à CHF 100.-/heure.*

*Meyrin doit donc payer pour ses prestations et le PS MC est d'accord. Par conséquent, il votera favorablement la délibération n°2023-16a relative à une demande de crédit budgétaire supplémentaire pour soutenir les personnes âgées et invite les autres partis à en faire de même. »*

Plus personne ne demandant la parole, **Mme Um** soumet au vote la **délibération n° 2023-16a,**

**relative à une demande de crédit budgétaire supplémentaire de CHF 55'000.- CHF 40'000.- destiné aux prestations de soutien aux personnes âgées**

---

Vu la Loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (1<sup>er</sup> train) (LRT1) – A 2 05 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017;

Vu le règlement d'application A 2 05 03, voté en octobre 2022 et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023;

Vu le rapport de la commission cohésion sociale et économie ;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 décembre 2023

## **D E C I D E**

### **PAR 33 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ**

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de **CHF 55'000.- 40'000.-** destiné aux prestations de soutien des personnes âgées,
2. de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023 sur les comptes 57.31,

3. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre,
4. ~~d'autoriser le Conseil administratif à inscrire au budget de fonctionnement, dès 2024, un montant de CHF 40'000.-.~~

\* \* \*

7. **Délibération n° 2023-20a relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 670'000.- destiné à la mise en œuvre des supports de signalétique mobilité douce. Rapport de la commission développement urbain (Cyril Nobs, UDC)**

**M. Nobs** donne lecture du rapport de commission :

*« Rapport de la commission développement urbain tenue le 08.11.2023 sous la présidence de M. P. Seeger et en présence de M. E. Cornuz pour le Conseil administratif, de M. S. Blondet, co-responsable du service de l'urbanisme et de M. H. Terracol, architecte spécialiste en rénovation.*

*L'objectif de la commission est d'aborder la délibération n° 2023-20 relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 670'000.- destiné à la mise en œuvre des supports de signalétique mobilité douce.*

*En mars 2022, le Conseil municipal vote à l'unanimité la délibération n° 2022-01 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 100'000.-, initialement proposé à CHF 790'000.-, destiné à l'étude et à la mise en œuvre du concept de signalétique de mobilité douce. Il souhaite que l'administration revienne avec un projet de conception de supports choisi par un jury. Courant 2023, le bureau lauréat est choisi à l'unanimité par le jury. Il sera composé de deux représentants du Conseil municipal, de trois représentants de l'administration et d'un spécialiste externe.*

*Dans le cadre du concept de signalétique élaboré en 2018, les composantes piétons et vélos ont été analysées. Pour le 1<sup>er</sup>, le fonctionnement du concept comprend un totem niveau 1 et un autre niveau 2 afin de guider et confirmer. On suit le parcours indiqué et des panneaux relais confirment l'orientation.*

*Pour le 2<sup>ème</sup>, le fonctionnement du concept repose sur trois éléments : le premier est l'amélioration de l'accès à l'information, le deuxième est l'instauration de 4 nouveaux lieux de prise de décision entre Meyrin-village et la Cité et le troisième est l'adaptation de la signalétique déjà existante sur la Commune pour arriver à une certaine homogénéité globale.*

*Un commissaire constate que le projet est principalement axé sur les Vergers et Meyrin-Cité. Aucun élément de signalétique n'est prévu dans la zone industrielle.*

*M. H. Terracol rappelle que les lieux de prise en charge et de destination pour la mobilité piétonne résultent d'un choix pris par le Conseil administratif de l'époque.*

*Un commissaire demande si certains noms de rue seront indiqués sur le totem.*

*M. S. Blondet pense effectivement que des noms de rue seront ajoutés selon une hiérarchisation de leur importance.*

*M. E. Cornuz propose aux commissaires de voter un amendement pour corriger le terme crédit d'étude en crédit de réalisation.*

*Le président propose de passer au vote relatif à l'amendement proposé par le Conseil administratif qui est voté à l'unanimité.*

*Le président passe au vote du préavis relatif à la délibération 2023-20 qui est voté par 9 Oui, 0 Non et 4 Absentions. »*

**Mme Um** annonce que le Bureau a reçu une proposition d'amendement de la part de l'UDC.

**M. Trippel** présente la proposition d'amendement de l'UDC :

*« L'Union Démocratique du Centre approuve le but de cette délibération, traitant d'un projet d'utilité publique approuvé par le Conseil d'Etat et soumis à une collaboration et cohésion au niveau cantonal.*

*Par contre, notre proposition d'amendement porte sur une diminution du montant unitaire des totems destinés aux lieux de prise en charge des piétons, pour les motifs suivants :*

*Alors que les 17 totems prévus pour la prise en charge des piétons ont un prix unitaire moyen de CHF 20'765.-, les panneaux-relais et de confirmation coûtent CHF 2'275.- l'unité, et la signalétique vélos seulement CHF 1'158.- l'unité.*

*Les totems, tels que ceux déjà en place pour le début et la fin des zones à vitesse 30 km/h, sont encombrants, utilisent beaucoup de matériaux pour leur fabrication, nécessitent des travaux importants pour leur ancrage stable au sol, ainsi causent aussi plus d'émission de CO<sub>2</sub> et coûtent à l'unité 9 fois plus cher que les panneaux-relais pour piétons et 18 fois plus cher que la signalétique vélos.*

*En plus, ils renchérissent les travaux de mise en place par rapport aux autres supports, et probablement aussi les émoluments des autorisations de construire.*

*Les dépenses communales pour l'écologie et le sociale augmentent fortement, et sont prioritaires sur le plan humain. Alors il est incompréhensible de dépenser l'argent du contribuable a priori plus que nécessaire pour des supports informatifs qui, dans leur forme proposée, ne semblent pas indispensables.*

*Que pourrait donc justifier une telle structure lourde et volumineuse à un prix si élevé par rapport à des supports plus fins et légers ? Pourquoi ne pas mettre des panneaux en bois ?*

*But de l'amendement :*

- limiter le prix unitaire d'un Totem à CHF 5'000.- avec une économie de CHF 268'000.-.*
- limiter les travaux de mise en place à CHF 66'000.-, avec une économie de CHF 17'200.-.*

*Total avant divers et imprévus et TVA CHF 307'040.-.*

*Ceci permet de diminuer les 5 % de divers et imprévus à CHF 15'352.- et la TVA à CHF 26'114.-.*

*Economie totale CHF 323'716.- avec un nouveau montant de la délibération de CHF 348'506.- arrondi à CHF 348'000.-. »*

**M. Cornuz** souhaite préciser que l'on parle en fait de 17 emplacements et 24 totems en tout puisque certains sites comprennent plusieurs totems, ce qui permet de dire que l'on n'a pas des totems à CHF 21'000.-/pièce ; il s'agit en fait de totems à CHF 17'000.- et 12'000.-/pièce, selon les modèles. Par ailleurs, il considère qu'il semble peu réaliste de passer d'une mise en place de CHF 83'000.- à CHF 17'200.-. Il craint que cette délibération subisse un risque de dépassement si le Conseil municipal venait à approuver cet amendement. Il relève ensuite que l'on ne peut pas comparer ces totems avec ceux qui avaient été posés pour les zones 30 puisque l'on ne se trouve pas ici avec les mêmes matérialités, notamment en termes d'ancrage au sol, ni le même type d'affichage. Il salue la volonté de trouver des économies ; néanmoins, il estime que les économies proposées dans le cadre de cet amendement ne sont pas bienvenues compte tenu du fait qu'une économie qui engendrerait après coup des réparations, ce qui nous mènerait au final à un coût supérieur. Il considère donc que les économies proposées ne sont pas justifiables au vu de la qualité et de l'importance de ce projet que la Commune est en droit d'attendre.

**M. Trippel** précise que la mise en place passerait, selon l'amendement, de 83'000.- à 66'000.- et pas à 17'000.- ; c'est l'économie proposée qui se chiffre ici à 17'000.-. Il ajoute que son amendement se base sur la documentation qui lui a été mise à disposition, lui-même ne faisant pas partie de cette commission ; il souhaite donc maintenir l'amendement, mais en passant finalement le montant de la délibération à CHF 500'000.-.

**M. Fabre** ne comprend pas l'amendement qui propose une modification du chiffre sur le siège compte tenu des séances de travail qui ont eu lieu en commission. Il estime que cet amendement n'est pas en adéquation avec la volonté de réaliser le projet présenté ; il ajoute que la proposition venant de l'administration est certes chère mais durable et il pense que faire des économies pour investir dans du matériel de moindre qualité reviendra au final plus cher ; il ajoute que le PS refusera donc l'amendement.

**M. Amato** partage le point de vue de son préopinant et considère que l'amendement est bien moins solide que les totems qui nous sont proposés. Il considère que le travail effectué en commission était de qualité et il invite par ailleurs l'UDC à revoir sa manière de s'organiser pour les travaux en commission. Il précise par ailleurs que l'on parle depuis 15 ans de signalétique de mobilité douce à Meyrin et qu'il est temps de voter ce projet, lequel est selon lui suffisamment mûr.

**M. Scandurra** indique que le PDC-VL ne va pas rentrer en matière sur cet amendement.

**M. Pierre Bocard** relève qu'il y avait au départ une économie de 100'000.- qui ont été investis dans le QR-code, le dispositif pour les malvoyants et les malentendants ; il considère que l'on a fait toutes les phases du projet de manière correcte en commission et qu'il n'est donc pas bienvenu de raboter le montant du projet sur le siège. Il rappelle qu'en commission, il a été demandé que le Conseil municipal soit informé au cours d'élaboration du projet et il indique en définitive que l'administration a répondu aux interrogations des commissaires et que le PLR ne votera pas cet amendement.

**M. Nobs** souhaite préciser à M. Amato que les membres UDC de la commission se sont abstenus et ajoute que l'UDC va donc voter cet amendement plutôt que de voter sur des totems qui vont coûter des milliers de francs.

**M. Trippel** désire savoir ce qui justifie que les totems sont 18 fois plus cher que les indications pour les vélos ; par ailleurs, il indique que son amendement se base sur la délibération, laquelle lui semble incomplète. Il indique enfin qu'il n'aime pas gaspiller une heure et demie de travail sur des informations incomplètes et ensuite recevoir ce type de commentaires en plénière.

**Mme Um** soumet au vote **l'amendement UDC réduisant le montant du crédit de réalisation à CHF 500'000.-** qui est refusé par 27 voix contre et 5 pour.

**M. Scandurra** indique que le groupe PDC-VL va laisser la liberté de vote car, lors des travaux de commission, les membres de son groupe se sont abstenus, étant donné que l'exercice de présentation fournie par l'administration ne les a pas convaincus, notamment le fait que le contenu des totems n'a pas été abordé.

**M. Amato** lit la prise de position des Vert.e.s :

*« 14 ans, il aura fallu 14 ans pour arriver enfin à bout touchant d'une signalétique unifiée, ou presque, sur la Commune. Plus de 3 législatures, la première délibération datait de 2009. Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts et beaucoup de conseillers municipaux se sont succédés. Pas beaucoup d'entre nous y étions.*

*Bon, ce fut long, mais au moins est-ce que le résultat est bon ?*

*Il l'est et ce grâce à un concours et un jury qui a su écouter les besoins des utilisateurs, mais aussi des employés communaux qui seront amenés à entretenir ces installations. 2 petits regrets peut-être : le premier est que, pour une raison peu compréhensible, le quartier des Vergers a déjà sa propre installation de signalétique et celle-ci restera donc différente. Cela nous pose question ; en effet ce quartier est depuis sa création pointé du doigt comme ayant droit à toute l'attention de la Commune. Nous voulons souligner ici l'importance de mettre toute la Commune sur un pied d'égalité et de traiter tous les quartiers de la même manière. Le quartier des Vergers aurait bien pu attendre quelques mois de plus, vu que le reste de la Commune a attendu 14 ans... (Et même 60 ans si on parle de la construction de la cité).*

*Le deuxième regret, est que la signalétique s'est concentrée sur la partie habitée de Meyrin, et que peu de choses sont prévues pour la zone Industrielle. Il aurait pu être intéressant d'y inclure la ZIMEYSA afin de créer une vraie synergie entre la zone industrielle et les habitants.*

*Les Vert.e.s de Meyrin-Cointrin soutiennent tout de même largement ce projet de signalétique et ont hâte de découvrir les premiers totems prochainement ! »*

**M. Iswala** lit la prise de position du PS :

*« Nous nous réjouissons enfin de la réalisation concrète de ce projet des supports de signalétique mobilité douce pour les composantes " piétons " et " vélos ".*

*Ce support est très important, primordial. C'est un guide qui permet de s'orienter facilement des lieux de prise en charge et des destinations. En effet, il s'adresse à tous les publics : les arrivants sur la commune de Meyrin et ceux venant pour un événement ou un service précis.*

*Au vu de ce qui précède, le Parti socialiste votera favorablement cette délibération. »*

Plus personne ne demandant la parole, **Mme Um** soumet au vote la **délibération n° 2023-20a,**

**relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 670'000.- destiné à la mise en œuvre des supports de signalétique mobilité douce**

---

Vu l'exposé des motifs ci-après;

Vu la motion n° 2010-11 adoptée par le Conseil municipal en date du 16 décembre 2010 demandant d'étudier la mise en valeur de la ville de Meyrin;

Vu l'objectif du Conseil administratif exprimé dans le programme de législature 2015-2020 de favoriser la mobilité douce sur son territoire;

Vu la délibération n° 2017-31a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 37'000.- en vue de la réalisation d'un concept territorial de signalétique de mobilité douce;

Vu le concept territorial de signalétique de mobilité douce établi en septembre 2018 et validé par le Conseil municipal en novembre 2018;

Vu le plan directeur des chemins pour piétons et le plan directeur communal adoptés par le Conseil municipal, lors de la séance du 15 décembre 2020, et validés par le Conseil d'Etat le 14 avril 2021;

Vu le projet « 30-5 - Construction de pistes cyclables sur les axes pénétrants de la Ville de Genève (complément aux itinéraires balisés) » inscrit dans le projet d'agglomération de première génération ayant pour objectif de déployer le jalonnement de pénétrantes prioritaires pour permettre aux usagers de s'orienter facilement et améliorer l'efficacité de leur déplacement à vélo;

Vu la délibération n° 2022-01a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 100'000.- destiné à l'étude du concept de signalétique mobilité douce en vue de sa mise en œuvre;

Vu le plan des investissements 2023-2033 dans lequel le projet est planifié;

Vu la nécessité de structurer les logiques de signalétique communale en recherchant à harmoniser au mieux les signalétiques existantes et celles en cours de développement et futures;

Vu le rapport de la commission développement urbain;

Conformément à l'art.30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 décembre 2023,

**D E C I D E**

**PAR 26 OUI ET 6 ABSTENTIONS**

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 670'000.-** destiné à la mise en œuvre des supports de signalétique mobilité douce
2. de comptabiliser la dépense **CHF 670'000.-** dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous rubrique 61.14,
3. d'amortir la dépense nette de **CHF 670'000.-** au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025, sous rubrique 61.33,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de **CHF 670'000.-** afin de permettre la mise en œuvre des supports de signalétique mobilité douce.

\* \* \*

8. **Délibération n° 2023-22a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'732'000.- destiné à financer le remplacement de 15 véhicules/machines pour les besoins des services de la sécurité municipale et de l'environnement, l'acquisition de 1 véhicule pour les besoins du service de la sécurité municipale et à la mise en place de bornes électriques. Rapport de la commission environnement durable (P. Boccard, LR)**

**M. Pierre Boccard** donne lecture du rapport de commission et rappelle qu'il s'agit de son dernier rapport :

**« Rapport de la commission environnement durable du 9 novembre 2023**

*Présidente : Madame Salida Husanovic*

*Conseil administratif : Monsieur Laurent Tremblet*

*Représentants de l'administration : pour le service de l'environnement Monsieur Vincent Desprez chef de service, Monsieur Claudio Angus, responsable de la section route et voirie ; pour le service de sécurité municipale, Monsieur David MARTI, chef de service*

*La séance est ouverte à 18h30.*

*Ordre du jour : projet de délibération relative au renouvellement des véhicules du parc automobile Meyrinois 2023-24 d'un montant de CHF 1'732'000.- destiné à financer le remplacement de 15 véhicules ou machines pour les besoins des services de la sécurité municipale et à la mise en place de borne électrique.*

*La présidente ouvre la séance et salue les personnes présentes.*

*Monsieur Tremblet fait une brève introduction et explique que l'administration a, depuis peu, pris le pli de venir plus régulièrement devant la commission afin de mieux répondre aux besoins des services et bien suivre le marché et l'avancée des nouvelles technologies.*

*Une partie du parc des véhicules utilitaires est vieillissante et c'est vraiment le moment de les remplacer.*

*Le coût d'entretien annuel de ces véhicules, malgré la ligne dotée de montants importants, engendre des déplacements conséquents.*

*Monsieur Tremblet précise que l'administration a fait le choix de présenter chaque fois une variante électrique car la Commune vise la décarbonisation de son parc de véhicules et de machines ; lorsque l'administration a choisi un véhicule électrique dans sa proposition, il a été testé et évalué de manière satisfaisante.*

*Un seul véhicule déroge à ce principe.*

*La liste des véhicules et des machines est présentée aux commissaires.*

*Chaque véhicule à remplacer est donc présenté avec une variante électrique.*

*Certains véhicules même s'ils n'ont pas beaucoup de kilomètres datent de Mathusalem et leur entretien est rendu très difficile par la rareté des pièces détachées disponibles.*

*Les commissaires posent des questions sur les différences de prix entre des engins thermiques et électriques, il leur est répondu que sur la durée, au niveau de l'amortissement, l'électrique reviendrait au final moins cher que les véhicules thermiques, sans prendre en compte le changement des batteries.*

*Seule la pelle mécanique et le véhicule pour le service du feu resteront alimentés par des énergies fossiles*

*Les débats se dirigent sur ce qu'il se passerait en cas de coupure générale d'électricité.*

*Il est expliqué aux commissaires que la Commune disposera de postes de charge rapide et de super chargeur et que les coupures, si il y en a, ne devraient durer pas plus de quatre heures ; de ce fait tous les véhicules pourraient être rechargés sans encombre.*

*Les commissaires se déclarent impressionnés par le travail d'analyse et le travail en amont accompli ; avec les coûts annuels ils peuvent prendre une décision de manière éclairée.*

*Certains voudraient que les véhicules cédés au prix d'une reprise très basse soient vendus aux enchères afin que la population puisse en profiter.*

*Il est encore expliciter aux commissaires qu'il est important de prendre une décision assez en amont afin de pouvoir mettre en adéquation le délai de commande et de livraison des véhicules électriques et la fin de vie des véhicules à remplacer.*

*La présidente fait voter la commission pour le préavis de cette délibération.*

*Elle est acceptée à l'unanimité des commissaires présents. »*

*[Applaudissements]*

**M. Halimi** indique que le PS présente un amendement dont le but est de faire un don des anciens véhicules dans des régions où ils pourraient être encore utiles, plutôt que de les vendre à très bas prix à des concessionnaires. Il considère que cette proposition est en adéquation avec l'esprit du Conseil municipal qui a toujours su faire preuve de solidarité et d'entraide.

**M. Tremblet** indique que le Conseil administratif propose un autre amendement, sous la forme d'un 8<sup>ème</sup> décide : « d'autoriser la vente ou le don des éléments obsolètes ou amortis. » ; il précise qu'il s'agit d'une disposition usuelle qui a été omise dans la délibération.

**M. Serrano** précise que l'on n'a désormais plus le droit de vendre un véhicule qui n'est plus aux normes ou qui n'est pas fonctionnel ; il pense donc que l'amendement socialiste pourrait contraindre la Commune à investir plus d'argent au final pour pouvoir ensuite le vendre à bas prix.

**M. Seeger** indique qu'il va dans le même sens que M. Serrano, dans la mesure où il constate qu'une expérience passée avait été plutôt négative.

**M. Amato** relève que la proposition qui avait été faite par M. Halimi en commission était de revendre les véhicules à des particuliers, alors que la proposition qu'il fait aujourd'hui est d'approcher les associations basées sur le Canton et de donner gratuitement les véhicules à celles qui pourraient en avoir une certaine utilité. Il indique enfin que les Vert.e.s soutiendront les amendements.

**M. Halimi** souligne qu'il s'agit en l'occurrence de véhicules fonctionnels et, par ailleurs, que le montant de 1.- est la valeur comptable et pas la valeur de reprise.

**M. Tremblet** ajoute que la valeur de reprise de certains véhicules peut aller parfois jusqu'à CHF 5'000.- ou CHF 10'000.-, ce qui peut avoir une incidence sur le prix des nouveaux véhicules que l'on achète. Il pense néanmoins que l'amendement que le Conseil administratif propose permettrait de tendre vers l'objectif premier de l'amendement proposé par le PS, à savoir donner des véhicules en état de marche, sous certaines conditions, à des structures qui pourraient en avoir l'usage, en évitant de faire des cadeaux empoisonnés de véhicules qui pourraient au final coûter cher aux associations qui les reçoivent.

**M. Seeger** se remémore des travaux de commission, lorsque l'administration disait que l'exercice avait déjà été fait par le passé et qu'il s'agissait d'un travail chronophage, ne serait-ce que le travail de contact et de négociations avec les associations. Il souhaite que l'administration soit consciente de la charge de travail qu'implique cet amendement et qu'elle ne revienne pas l'année prochaine avec une demande de nouveau poste de revendeur de véhicules.

**M. Halimi** précise que l'amendement ne vise pas à revendre des véhicules, mais à les donner et qu'il n'y aura donc pas de négociations à mener. Il évoque par ailleurs un article du *Temps* qui cite l'OFEV, lequel indique : « *Il est plus judicieux d'un point de vue écologique de réutiliser de tels véhicules que de les éliminer, le coût environnemental de la fabrication d'une voiture est souvent plus important que l'économie d'impact réalisé à son remplacement précoce* ». Il indique que le PS maintient donc son amendement.

**M. Scandurra** se demande quelle est la différence entre les deux amendements proposés et si l'on ne pourrait pas fusionner les deux.

**M. Tremblet** indique que l'amendement PS autorise la vente des véhicules qui vont être remplacés, tandis que l'amendement que le Conseil administratif propose concerne la possibilité de vendre les véhicules que l'on acquiert, le jour où ils seront amortis ; on ne parle donc pas des mêmes véhicules.

**Mme Um** soumet au vote l'amendement PS (nouveau décide 7) : « **de proposer, en priorité, la liste de ces véhicules/machines en donation aux associations genevoises de coopération, et en fonction des besoins qui auront pu être satisfaits par le don de véhicules/machines, de comptabiliser le montant des recettes de la vente ultérieure des véhicules restants.** », lequel est accepté par 31 oui et 1 abstention.

**Mme Um** soumet au vote l'amendement Conseil administratif (nouveau décide 8) : « **d'autoriser la vente ou le don des éléments obsolètes ou amortis.** », accepté à l'unanimité par 32 oui.

**M. Bucher** donne lecture de la prise de position de son groupe :

*« Voici la prise de position des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin concernant la délibération 2023-22a.*

*Pour commencer, notre groupe souhaite relever l'exemplarité du travail de l'administration de cette commission qui selon nous a été exemplaire. En effet, le travail effectué a été détaillé et documenté de façon complète, ce qui a permis des débats éclairés dans une ambiance constructive.*

*Nous pouvons noter notamment :*

- *La comparaison effectuée entre les solutions de motorisation électrique et diesel.*
- *Le coût total estimé sur la durée de vie.*
- *Nous saluons aussi le fait que tous les véhicules proposés aient été bien réfléchis mais aussi testés directement en conditions réelles par les services.*
- *La réflexion sur la mise en commun de véhicules pour une utilisation en mutualisation pour plusieurs usages.*
- *Le fait d'avoir plusieurs lieux de recharges, répartis sur différents segments du réseau électrique, est aussi une bonne chose.*
- *Les Vert.e.s saluent aussi la volonté de la Commune pour la « décarbonisation de son parc de véhicules ».*
- *L'autonomie a aussi été évaluée et est très largement suffisante.*

*Les Vert.e.s sont aussi très satisfaits de ces choix pour les raisons suivantes :*

- *La motorisation électrique permet aussi au passage une indépendance un peu plus grande, sachant que la Commune peut produire par elle-même et que c'est la tendance, sachant que le CVH produit déjà de l'énergie solaire.*
- *Un autre avantage de la motorisation électrique, ce sont les questions de réduction de nuisances sonores pour les habitants.*
- *D'ailleurs au sujet du coût total sur la durée de vie, les Vert.e.s souhaitent relever le fait que si l'on inclut la totalité des coûts, donc l'achat et la maintenance, le coût sur 8 ans d'un véhicule électrique n'est pas plus cher qu'avec énergie fossile. Or la plupart des véhicules durent plus de 8 ans,*

*certains 12, 15, voire 20 ans, l'électricité revient donc clairement moins cher, et dès la 9<sup>ème</sup> année on commence à économiser, ce qui montre que dans ce cas, comme dans bien d'autres on peut allier environnement et économies.*

*Les Vert.e.s de Meyrin-Cointrin soutiendront donc cette délibération et vous invitent à faire de même. »*

**M. Seeger** donne lecture de la prise de position de son groupe :

*« Cette délibération représente un nouveau pas audacieux vers un avenir plus durable dans notre commune. L'accent mis sur l'acquisition de véhicules électriques est en parfaite adéquation avec notre engagement envers la protection de l'environnement et la réduction de notre empreinte carbone. Les véhicules électriques, outre leur faible impact environnemental, offrent une efficacité énergétique supérieure et des coûts d'entretien réduits sur le long terme. Ils sont une réponse concrète aux défis climatiques actuels et futurs.*

*Il est également important de souligner la prise en compte des avantages financiers de certains véhicules à carburant fossile. Cette approche équilibrée garantit que notre investissement est à la fois écologique et économiquement responsable. En optant pour des voitures électriques là où c'est possible et des véhicules ou des machines à carburant fossile plus économiques là où c'est nécessaire, nous nous assurons d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix pour notre investissement. Nous félicitons l'administration pour cet excellent travail de comparaison et de recherche d'efficacité. Notre conseil a été entendu.*

*L'installation de bornes électriques est une autre étape fondamentale dans la modernisation de notre infrastructure municipale. Il s'agit d'un symbole qui se veut être un exemple pour nos concitoyens afin de changer les mentalités en changeant de motorisation. L'idéal est d'avoir également des infrastructures de production d'énergie renouvelable pour que le cercle vertueux se crée. Vous savez, ces fameux portiques photovoltaïques... En tout cas, nous notons que là aussi, l'administration a bien pensé aux risques de pénurie d'énergie pour leurs véhicules électriques et a su trouver les bonnes options, vu les emplacements choisis.*

*En votant pour ce crédit, nous ne faisons pas seulement un choix pour aujourd'hui, mais nous investissons dans la santé et le bien-être des générations futures. De plus, c'est une opportunité de démontrer notre leadership en matière de durabilité et d'innovation.*

*Le PDC-VL vous invite à soutenir cette initiative, tout comme elle va le faire, en votant favorablement cette délibération. »*

**M. Trippel** donne lecture de la prise de position de son groupe :

*« Notre groupe est favorable au remplacement indispensable des véhicules nécessaires au fonctionnement de notre commune et approuve globalement aussi leur motorisation électrique en respect de notre politique climatique. Mais en tenant compte de l'évolution rapide de la technologie à propulsion par batterie et autres sources à émission moindre et de la baisse des prix y relatifs, le remplacement de certains véhicules avec d'énormes différences de prix d'achat aurait pu attendre, à moins qu'il y ait urgence.*

*Toutefois, l'Union Démocratique du Centre votera en faveur de cette délibération et invite les autres groupes à faire de même. »*

**M. Halimi** remercie M. Pierre Boccard pour son rapport et donne lecture de la prise de position de son groupe :

*« Les véhicules et machines destinés à être remplacés sont arrivés en bout de course et certains ont plus de 20 ans.*

*Leur utilisation aujourd'hui nécessite beaucoup de frais d'entretien et de réparations, ce qui a eu pour conséquence des dépassements considérables sur le budget de fonctionnement de ces dernières années. Il est donc grand temps de les remplacer.*

*Par ailleurs, ce remplacement représente également une opportunité de passer des moteurs thermiques à ceux électriques, ce qui en l'occurrence a été le cas pour tous les véhicules dont la variante « électrique » a été jugée optimale aux usages prévus.*

*A ce titre, je remercie l'administration pour l'excellent travail fourni en commission, avec notamment les tableaux comparatifs des variantes « thermiques et électriques ».*

*En conclusion, mesdames et messieurs, chers collègues, avec cette délibération nous allons quelque part accomplir deux bonnes actions : d'une part, nous allons démontrer notre préoccupation environnementale en passant des moteurs thermiques à l'électrique et d'autre part, nous allons prouver une fois de plus qu'à Meyrin, nous sommes solidaires et avons une tradition d'entraide. »*

**M. Willi** donne lecture de la prise de position de son groupe :

*« Comme pour nos véhicules privés, de temps en temps on doit les renouveler voir les adapter à des nouvelles normes, il en est de même pour les véhicules de la Commune.*

*A la séance de commission du 9 novembre 2023, l'administration nous a démontré la nécessité d'un tel renouvellement, tant du point de vue technique, que de la sécurité publique, de l'écologie et des pollutions sonores, ceci afin de répondre aussi aux nouvelles prescriptions environnementales.*

*Il en va aussi de la sécurité pour les utilisateurs et de l'efficacité à accomplir les tâches pour lesquelles ils sont destinés.*

*Le PLR Meyrin-Cointrin accepte l'ouverture de ce crédit budgétaire et remercie l'administration pour la qualité de ce dossier, qui nous a permis de prendre notre décision en toute objectivité et invite les autres groupe à faire de même. »*

Plus personne ne demandant la parole, **Mme Um** soumet au vote la **délibération n° 2023-22a,**

**relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'732'000.- destiné à financer le remplacement de 15 véhicules/machines pour les besoins des services de la sécurité municipale et de l'environnement, l'acquisition de 1 véhicule pour les besoins du service de la sécurité municipale et à la mise en place de bornes électriques**

---

Vu la pertinence de procéder au remplacement des véhicules/machines selon leur état de vétusté ou d'obsolescence;

Vu le caractère impératif de l'urgence climatique;

Vu l'importance des enjeux liés à la santé publique;

Vu la nécessité de réduire les émissions sonores, de gaz à effet de serre et de particules fines;

Vu la possibilité de diversifier les sources d'énergie au moyen de motorisations alternatives;

Vu l'obligation d'adapter les moyens logistiques aux besoins de la population inhérents au développement de la Commune;

Vu l'affectation des véhicules/machines à remplacer, énumérés dans la présente proposition, et qui font actuellement partie du patrimoine administratif et ne peuvent donc être aliénés pour être vendus;

Vu la nécessité de transférer ces véhicules/machines figurant au patrimoine administratif au patrimoine financier afin de procéder à leur vente;

Vu l'inscription au plan des investissements 2023-2033 du renouvellement et des achats des véhicules communaux;

Vu le rapport de commission environnement durable;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 décembre 2023,

## **DECIDE**

### **PAR 33 OUI**

1. de remplacer 15 véhicules/machines pour les besoins des services de la sécurité municipale et de l'environnement, l'acquisition de 1 véhicule pour les besoins du service de la sécurité municipale et à la mise en place de bornes électriques.,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 1'732'000.-** destiné au remplacement des 15 véhicules/machines, à l'acquisition de 1 véhicule ainsi qu'à la mise en place de bornes électriques,
3. de comptabiliser la dépense nette de CHF 1'732'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous rubrique :
  - 11.10 pour CHF 130'000.-
  - 16.10 pour CHF 153'000.-

- 32.10 pour CHF 80'000.-
- 34.10 pour CHF 427'833.-
- 61.10 pour CHF 820'833.-
- 73.10 pour CHF 70'334.-
- 77.10 pour CHF 50'000.-

4. d'amortir la dépense nette de CHF 1'732'000.- dès la première année d'utilisation des véhicules/machines ainsi que la mise en place des bornes, sous rubrique :

- 11.33 pour CHF 130'000.- en 8 annuités
- 16.33 pour CHF 153'000.- en 8 annuités
- 32.33 pour CHF 80'000.- en 8 annuités
- 34.33 pour CHF 427'833.- en 8 annuités
- 61.33 pour CHF 820'833.- en 8 annuités
- 73.33 pour CHF 70'334.- en 8 annuités
- 77.33 pour CHF 50'000.- en 8 annuités

5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'732'000.- afin de permettre le remplacement de 15 véhicules/machines, l'acquisition de 1 véhicule ainsi qu'à la mise en place de bornes électriques,

6. de transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier, en transitant par le compte des investissements, le montant de CHF 10.- représentant la valeur comptable de l'ensemble des véhicules/machines à remplacer, soit :

	Fonction	Responsable du budget	Véhicule	Valeur
1a)	11100000	SEM	Peugeot 508 Hybride	0.-
1b)	16200000	SEM - PC	VW T4	1.-
1c)	16200000	SEM - PC	VW T4	1.-
2a)	61500000	ENV	Renault Kangoo Express	1.-
2b)	61500000	ENV	Balayeuse Ravo 540	0.-
2c)	61500000	ENV	Opel Combo	1.-
2d)	61500000	ENV	Balayeuse Bucher CityCat	0.-
2e)	73010000	ENV	Camionnette Hyundai H1	0.-
2f)	34201000	ENV	Renault Kangoo 1.2 16V	1.-
2g)	34201000	ENV	Camionnette Iveco	0.-
2h)	32902101	ENV	Tracteur John Deere 4100	1.-
2i)	34201000	ENV	Camionnette Iveco	1.-

2j)	34201000	ENV	Camionnette Iveco	1.-
2k)	77100002	ENV	Minipelle Kubota	1.-
2l)	34201000	ENV	Tondeuse Etesia	1.-

7. de proposer, en priorité, la liste de ces véhicules/machines en donation aux associations genevoises de coopération, et en fonction des besoins qui auront pu être satisfaits par le don de véhicules/machines, de comptabiliser le montant des recettes de la vente ultérieure des véhicules restants.
8. d'autoriser la vente ou le don des éléments obsolètes ou amortis.

**M. Tremblet** remercie le Conseil municipal pour sa confiance envers le service de l'environnement et annonce officiellement l'arrivée du premier camion-poubelle électrique pour le 31 janvier prochain ; ce dernier entrera en fonction le lundi 5 février 2024 et le second devrait arriver en principe 3 semaine plus tard.

\* \* \*

9. **Délibération n° 2023-31a relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement CHF 2'317'362.- destiné au financement des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et à l'activation en investissement des postes à durée déterminée nécessaires à la réalisation du projet Cœur de cité pour la période courant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027. Rapport de la commission Cœur de cité ad hoc (M. Amato, Ve)**

**M. Amato** donne lecture du rapport de commission :

« Rapport de la commission Cœur de cité ad hoc tenue le 29 novembre 2023 sous la présidence de Mme Murciano et en présence de Mme Leuenberger et M. Cornuz, conseillers administratifs, de M. Solai, secrétaire général et responsable ad interim du service des ressources humaines, de Mme Baron-Levrat coresponsable du Service de DSE, de M. Balsiger coresponsable de l'UTE, et de Mmes Griffond et Vivenot, cheffes de projets à l'UTE.

M. Cornuz explique que le Conseil administratif et l'administration présentent ce soir un crédit d'engagement activable en investissement dans le cadre du projet Cœur de Cité.

En parallèle aux étapes techniques, politiques ou juridiques des 8-10 dernières années, le Conseil administratif souhaite renouveler dans ce projet Cœur de Cité la participation citoyenne déployée pour l'écoquartier des Vergers. Il est présenté en détails quelles parties du projet seront ouvertes à l'administration ou à l'ensemble de la population.

Mme Baron-Levrat présente ensuite le détail des postes prévus dans cette équipe. Une partie sera intégrée à l'administration, une autre sera sous forme de mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Intégré à l'administration, il y aura un responsable de projet action communautaire et participative à 100 %, un

*responsable de projet actions coopératives et participatives à 50 %, un chargé de communication à 50 %, un responsable technico-administratif bâtiment à 50 %, un technicien système d'information à 50 %. En externe, assistance à maîtrise d'ouvrage systèmes d'information infrastructures IT et un autre mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Tous ces coûts sont prévus sur les quatre prochaines années, exceptés le poste de technicien SI qui sera sur deux ans, à partir de 2026.*

*Suite à la présentation, la présidente ouvre un temps de questions :*

*Un commissaire demande si des ressources internes seront transférées au projet et remplacées par des ressources venues de l'extérieur, comme cela a été fait dans le cadre des Vergers. Mme Baron-Levrat répond que les travailleuses en action communautaire au sein de l'administration participeront à l'opérationnel, mais le poste supplémentaire visé aura une vision plus globale.*

*Toutes les interrogations ayant trouvé réponses, la présidente fait un tour de position des groupes politiques.*

*Un premier groupe trouve les mandats nécessaires pour la réussite de ce projet.*

*Un second groupe trouve que cette délibération arrive peut-être un peu tard ; arrivée plus tôt, ceci aurait pu décharger le service de l'UTE et ainsi permettre d'avancer sur d'autres dossiers.*

*Un troisième groupe trouve qu'il est nécessaire de s'assurer les bonnes compétences pour éviter les retards !*

*Un quatrième groupe observe que Meyrin va toujours plus beau, plus haut... Il trouve aussi qu'il aurait fallu s'y prendre plus tôt. Cependant, ce groupe s'abstiendra ce soir afin de pouvoir discuter ensemble avant la plénière.*

*Il est ensuite procédé au vote de la délibération n° 2023-21 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 2'317'362.- destiné au financement des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à l'activation en investissement des postes à durée déterminée nécessaire à la réalisation du projet Cœur de cité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2027. Celle-ci est approuvée par 7 oui (3 PS, 3 Verts, 1 PDC-VL) et 5 abstentions (2 PLR, 2 UDC, 1 MCG). »*

**M. Fabre** lit la prise de position du groupe socialiste :

*« Après 40 ans de projets, je peux vous certifier que la marge entre un projet réussi et un raté est ténue. La préparation d'un projet est cruciale pour sa réussite, il faut des ressources dédiées et non des gens qui font ça sur un coin de table en plus de leur cahier des charges quotidien. Comme nous avons pu constater pour les Vergers, ces rôles sont vitaux pour assurer le bon avancement des tâches. La méthode d'intégration de ces rôles dans le budget en charge et recette puis en les amortissant est, à nos yeux, idéale.*

*Revenons plus en détails sur les postes d'assistance à maîtrise d'ouvrage demandés par le Conseil administratif. Il faut que la population ainsi que l'administration s'approprient les futurs lieux, aient plaisir à déambuler dans le futur Cœur de cité ainsi que travailler dans un cadre agréable et pratique. Pour nous, les postes action communautaire et participative, ainsi que le poste de communication sont importants. Il faut largement consulter, intégrer les parties prenantes et communiquer largement, c'est une clé de la réussite du Cœur de cité. Les deux postes pour l'informatique sont également, à nos yeux, cruciaux. Dans un service*

*qui est très loin d'être surdoté en ressources, il faut pouvoir dédier des ressources pour l'équipement informatique du nouveau bâtiment. Que serait une mairie en 2027 sans des systèmes d'information de pointe et adaptés aux besoins ? Finalement, il reste les postes purement techniques en matière de bâtiments ; ces postes demandent des ressources pointues qui connaissent sur le bout des ongles leur domaine d'expertise. La construction d'un bâtiment ce n'est pas juste du bois, du béton et de la ferraille, mais également une foultitude de systèmes de contrôle et d'automatisation.*

*Avoir l'ensemble de ces postes en début de projet est un gage de réussite, nous allons investir des sommes considérables dans le cœur de cité ; ce n'est vraiment pas le moment d'économiser au faux endroit et de mégotter sur tel ou tel poste. Le parti socialiste de Meyrin-Cointrin souhaite absolument réussir ce projet et donc nous donner les moyens d'y parvenir.*

*Nous allons soutenir avec conviction cette délibération et nous invitons l'ensemble des groupes à nous rejoindre sur cette position, il en va de l'avenir du projet Cœur de cité. »*

**M. Seeger** lit la prise de position du groupe PDC-VL :

*« Nous remercions M. Amato pour la teneur de son rapport, fidèle à la commission tenue.*

*Le Cœur de cité se doit d'avoir les meilleurs experts à son chevet, à la pointe de la connaissance actuelle de l'architecture et du développement durable, pour qu'il puisse battre, très fort. Néanmoins, le PDC-VL sera attentif à toute tentative de pontage financier avec des rallonges de crédit, comme tel a été le cas pour le quartier des Vergers. Nous sommes convaincus que ce projet emblématique qu'est le Cœur de cité est de moindre taille et que par conséquent, les chiffres seront maintenus par l'administration pour ne pas nous briser le cœur. Nous allons tolérer le rose de la Mairie mais pas le rouge des comptes. C'est sur l'autel de cette confiance que nous voterons favorablement cette délibération pour le financement des prestations à maîtrise d'ouvrage, ainsi que d'autres postes dont nous avons bien pris la peine de demander leur valeur ajoutée lors de la commission. À cet égard, nous avons été rassurés, à la suite des propos tenus, que ce nombre de postes avait été calculé au plus juste pour toute la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2027. Donc aucun supplément. »*

**M. Trippel** remercie M. Amato pour son rapport et lit la prise de position du groupe UDC :

*« Notre groupe est favorable au crédit d'engagement du personnel nécessaire pendant la durée du chantier du Cœur de cité, car sans cela les travaux pourraient être bloqués ou retardés, ce qui causerait un renchérissement du projet, avec des conséquences de qualité de vie négatives pour le personnel de l'administration et la population. Mais notre groupe aurait préféré que ce genre de budget nécessaire et prévisible pour l'exécution d'un projet de grande envergure soit intégré dans le crédit cadre global du projet, déjà voté par notre Conseil, afin de donner une vision budgétaire globale des grands projets à implications multiples plus juste et prévisible aux décideurs politiques et à la population, comme le risque de référendum existe avec ses conséquences.*

*Toutefois, l'Union Démocratique du Centre votera en faveur de cette délibération et invite les autres groupes à faire de même. »*

**Mme Murciano** lit la prise de position du groupe des Vert.e.s :

*« Cette délibération nécessite l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 2'317'362.- destiné à financer des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur une période de 4 ans. Ces postes à durée déterminée sont nécessaires à la réalisation du projet Cœur de cité, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2027.*

*Les postes désirés serviront à activer la communication, développer la participation, en effet, à l'heure actuelle les moyens internes ne suffisent pas pour développer un dispositif d'une telle envergure sans péjorer le suivi des autres missions. Ce projet doit être reconnu par tous les acteurs, les citoyens, les collaborateurs de l'administration et faire la place belle aux démarches participatives.*

*Les travaux de la future mairie et des aménagements devraient commencer en octobre 2024 pour enchaîner avec la fin de la construction du parking souterrain.*

*Nous espérons que les profils recherchés à travers divers réseaux professionnels gagneront en efficacité et rapidité afin de repourvoir ces postes sachant qu'ils requièrent des profils aux compétences élevées. Les montants semblent raisonnables et les compétences élevées de ces personnes doivent être rémunérées à leurs justes valeurs.*

*L'ensemble de ces postes est activable en investissement, ce qui signifie que les dépenses seront considérées comme investissements et feront partie des coûts du projet. Elles auront donc un impact faible sur le budget de fonctionnement et uniquement sur les amortissements.*

*Ce que nous avons particulièrement apprécié dans ce projet, c'est la volonté du Conseil administratif d'une dimension participative très forte. Il va de soi, que si nous voulons apporter des efforts de communication et des postes d'une haute technicité, cela suppose des coûts appropriés.*

*Il est à noter que, sans la création de ces postes et mandats, nous ne pourrions mener à bien la réussite de ce projet si impactant pour les citoyens. Gageons que ce beau projet sera porté par tous.*

*Nous aurions souhaité que cette délibération arrive un peu plus tôt afin de décharger le service de l'Urbanisme, mais nous sommes conscients que l'avancement des travaux était nécessaire pour déterminer les postes et mandats qui devaient être présentés.*

*C'est pour toutes ces raisons que le groupe des Vert.e.s votera favorablement cette délibération et vous invite à en faire de même. »*

**M. Serrano** lit la prise de position du groupe PLR-MC :

*« Le groupe PLR-MC remercie le rapporteur d'infortune de ce rapport Maurice Amato pour sa complétude et sa bonne facture.*

*Lors de la séance de présentation de cet objet en commission, notre groupe politique a eu l'occasion de poser toutes les questions afférentes aux prestations de la maîtrise d'ouvrage, dans l'optique de la réalisation du projet de Cœur de cité. La période sous revue s'étale sur les années 2024, 2025, 2026 et 2027. La problématique de ce crédit se trouve dans la réalisation de projet générale déjà*

*quelque peu défailante. En effet, il n'y a pas de chef de projet ou de programme général. Bien au contraire, 3 chefs de projets sont prévus, ce qui va à l'encontre des bonnes pratiques. Nous notons que la commune de Meyrin n'y est pas à son coup d'essai, avec ce genre de réalisations sans réel responsable aux manettes. N'avons-nous rien appris de nos échecs précédents ? se demandent les PLR. Il semble que certaines solutions ont la vie dure à la rue des Boudines 2. Nous pourrions vous dire dans quelque temps : « Nous vous l'avions dit ! ». Pour le surplus, nous observons l'absence d'un manager de coordination ou d'un gestionnaire de risques et de portfolio. Nous ne sommes dès lors pas convaincus de cette organisation.*

*Après avoir regardé en détails les postes proposés, le PLR tient à souligner les éléments suivants :*

- La masse salariale totale envisagée est bien trop importante (environ de 20%) en rapport avec des projets comparables ;*
- Les activités et les livrables attendus pourraient être réalisés à la demande par des prestataires externes à meilleur coût et avec une intégration améliorée et agrégée à l'intérieur du projet ;*
- Pendant les 4 années, la charge de travail sera variable et de facto générera une improductivité qu'il s'agira de combler par des tâches annexes ;*
- La nature-même de certaines activités nous questionne quant à son utilité et plus-value réelle.*

*Le PLR-MC est conscient qu'une partie des activités doit être couverte et ceci n'est pas remis en question. Néanmoins, nous parlons d'argent public qui, par essence, doit être géré avec une grande circonspection et une posture plus transparente et économe. Et économe. Et économe. Malheureusement, comme nous le vivons depuis des années, l'argent coule à flot et la 'dépensionite' fait recette.*

*Ainsi nous ne pouvons pas souscrire à un crédit qui est surdimensionné de plusieurs centaines de milliers de francs, d'un arbitrage aléatoire entre the made or the buy, entre l'achat et le faire, et d'une structure de projet avec des trous dans la raquette peu propices à la performance et au manque de leadership et de responsabilité du projet.*

*Nous sommes conscients que notre prise de position ne fera pas l'unanimité. Néanmoins nous souhaitons quand même marquer notre différence et notre mécontentement en rapport avec cette délibération.*

*Avec peu d'espoir, notre groupe politique vous invite à refuser cette délibération, mais il va très bien survivre si vous l'acceptez. »*

Plus personne ne demandant la parole, **Mme Um** soumet au vote la **délibération n° 2023-31a**,

**relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement CHF 2'317'362.- destiné au financement des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et à l'activation en investissement des postes à durée déterminée nécessaires à la réalisation du projet Cœur de cité pour la période courant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027**

Vu l'exposé des motifs ci-après;

Vu la résolution n° 2013-06, adoptée le 13 décembre 2013, demandant d'avaliser l'accord de principe et de poursuivre les négociations en vue de la construction du parking souterrain en deux étapes;

Vu la résolution n° 2016-02, adoptée le 8 mars 2016, demandant d'avaliser l'accord de principe obtenu avec le centre commercial Meyrincentre, en vue de la construction du parking souterrain en deux étapes au Cœur de la cité;

Vu la signature de la convention cadre le 6 avril 2016 et de son avenant le 14 octobre 2021, entre le Conseil administratif *in corpore* et, respectivement, la présidente, puis le président du Conseil d'administration de CCM immobilier SA, formalisant l'accord obtenu;

Vu le processus d'ateliers créatifs mené de mars à novembre 2017, impliquant des représentants de la société civile, des représentants du Conseil municipal, le Conseil administratif, les responsables de service et les collaborateurs techniques de l'administration communale, ainsi que des experts indépendants, dans le but d'établir les grands principes d'aménagement pour la réalisation d'une place publique, d'un parking souterrain, d'une nouvelle mairie et d'un parc public;

Vu la résolution n° 2017-03a adoptée le 6 février 2018, demandant d'avaliser l'image directrice du Cœur de la cité établie dans le cadre d'ateliers créatifs;

Vu la délibération n° 2018-20a, adoptée le 11 décembre 2018, relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 4'360'000.- en vue de la construction de la nouvelle mairie et de l'aménagement des espaces publics extérieurs compris dans le périmètre du Cœur de cité;

Vu la signature de la convention de coordination le 25 juin 2019 et de son avenant le 12 octobre 2021, entre le Conseil administratif *in corpore* et, respectivement, la présidente, puis le président du conseil d'administration de CCM immobilier SA, formalisant l'accord obtenu;

Vu la procédure de concours lancée le 22 mars 2019, la désignation de son lauréat, le groupement PHENIX, le 27 janvier 2020, et l'avancement du projet depuis lors;

Vu la demande d'autorisation de construire DD 113041/1 déposée en automne 2019 par PMC Parking SA pour la réalisation de parkings provisoires sur les parcelles 13419 (178 places) et 13415 (100 places), délivrée le 4 novembre 2021;

Vu la demande d'autorisation de construire DD 113042/1 déposée en automne 2019 par PMC Parking SA pour la réalisation du parking souterrain (P1) sur 3 niveaux de 487 places et l'abattage d'arbres sous la parcelle 13420, délivrée le 30 novembre 2021;

Vu la délibération n° 2020-12a, adoptée le 15 décembre 2020, relative à la désaffectation des parcelles n° 13317, 13418 et 13420, ainsi que d'une partie de la parcelle 13684 de Meyrin, constitution de droits de superficie et de diverses servitudes en vue de la réalisation du projet Cœur de cité comprenant un parking souterrain, un parking en surface à construire par PMC Parking SA et la réalisation d'une nouvelle mairie et d'espaces publics par la Commune. Ouverture d'un crédit

de CHF 11'750'000.- pour l'octroi d'un prêt à PMC Parking SA et autorisation d'emprunt;

Vu le projet de loi déposé auprès du Conseil d'Etat et voté par le Grand Conseil le 7 octobre 2021, portant sur la désaffectation du domaine public communal des parcelles 13317 de 1'350m<sup>2</sup>, 13418 de 5'673m<sup>2</sup>, 13420 de 10'401m<sup>2</sup> ainsi que la sous-parcelle n°dp 13683B de 91m<sup>2</sup> issue de DM14/2020 provisoire, établi le 22 avril 2020 par M. Adrien Kùpfer, géomètre officiel, qui pourrait encore subir des modifications;

Vu la signature, le 14 octobre 2021, des actes notariés relatifs à la radiation de servitudes, à la constitution d'un DDP, à la création de diverses servitudes, parcelles 11803, 11804, 13317, 13416, 13418, 13419 et 13420 de la commune de Meyrin, entre la commune de Meyrin, PMC Parking SA et CCM Immobilier SA (TM 11/2020);

Vu la délibération n° 2021-24a, adoptée le 14 décembre 2021, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 4'680'000.- destiné à l'étude et à la réalisation de travaux pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement eaux pluviales et eaux usées situés à la rue des Boudines, la place des Cinq Continents et l'avenue de Feuillasse;

Vu la délibération n° 2022-02, adoptée le 22 février 2022, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 960'500.- en vue de la réalisation de travaux de déviation de réseaux et travaux préparatoires à la construction de la nouvelle mairie et à l'aménagement des espaces publics extérieurs compris dans le périmètre du Cœur de cité;

Vu les travaux de dévoiement de réseaux et d'assainissement finalisés fin 2022;

Vu la mise en service des parkings provisoires PP1 et PP2 et le début des travaux de réalisation du parking souterrain P1;

Vu la délibération n° 2023-01, adoptée le 31 janvier 2023, relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 2'450'000.- destiné au financement des honoraires nécessaires à la réalisation de la phase d'appel d'offres (phase SIA 41) du projet Cœur de cité;

Vu la demande d'autorisation de construire DD 327655/1 déposée en 14 juillet 2023 par la ville de Meyrin pour la construction d'une mairie, d'un bois arboré, d'un couvert et d'un pavillon, actuellement en cours d'instruction;

Vu les rapports de la commission Cœur de cité ad hoc;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 19 décembre 2023,

**D E C I D E**

**PAR 27 OUI et 5 NON**

1. d'ouvrir un crédit d'investissement de **CHF 2'317'362.-** destiné au financement des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et à l'activation en investissement des postes à durée déterminée nécessaires à la réalisation du projet Cœur de cité pour la période courant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027
2. d'intégrer les postes en CDD dans le budget de fonctionnement des années 2024-2027, dans les natures 30 en charges, et 43 en recettes pour l'activation des prestations internes,
3. de comptabiliser la dépense mentionnée sous l'alinéa 1 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 2'317'362.- pour financer les prestations internes dédiées au projet Cœur de cité,
5. d'amortir la dépense nette comme suit, dès la première année d'utilisation du bien, prévu en 2028 :
  - sous rubrique 02.33 CHF 1'297'722.- en 30 annuités
  - sous rubrique 34.33 CHF 1'019'639.- en 40 annuités

\* \* \*

## **10. Annonces de projets**

**M. Serrano** informe qu'il déposera une résolution, avec toutes les personnes qui veulent bien le rejoindre, pour la pérennité des prestations et des structures d'accueil à destination des aînés, dans le cadre de la politique 2030 pour les aînés.

\* \* \*

## **11. Propositions individuelles**

**M. Halimi** indique que les commissaires se retrouvent souvent en séance sans avoir pu prendre connaissances des présentations et différentes annexes préalablement et ainsi venir mieux préparés ; il souhaiterait donc les recevoir en amont.

**M. Serrano** abonde dans ce sens et indique que c'est aux président-e-s des commissions d'insister afin que les présentations soient au plus tard mises en ligne 24 heures avant la séance.

\* \* \*

## **12. Questions**

**M. Pierre Bocard** relève que les locaux au 282, rte de Meyrin, situés à côté du chantier, sont actuellement libres et il souhaiterait savoir s'ils pourraient être mis à disposition d'associations qui pourraient en avoir besoin.

**M. Willi** n'est pas convaincu par la réponse du Conseil administratif et souhaite donc rendre compte des faits suivants : dimanche dernier, toute la rue des Arpenteurs était remplie de véhicules gênants ; les places service du feu et la boucle de rebroussement n'étaient plus accessibles. Il se demande si les autorités vont réagir et si l'on pourrait prévoir une patrouille de la police municipale toute l'année et pas seulement de mai à octobre comme c'est actuellement le cas ; ou alors au moins des patrouilles ponctuelles lors de manifestations publiques ou privées sur la Commune, afin de garantir le bien-vivre ensemble aux Meyrinois. L'effectif actuel comprend plus d'agents que les années précédentes, lorsque le service dominical était assuré.

**M. Serrano** relève que le Conseil municipal a donné, il y a environ une année, 20 millions pour acheter le terrain de Caillat 2 ; il indique avoir néanmoins entendu des bruits indiquant que l'on se serait fait « piquer le terrain ». Il désire donc savoir ce qu'il en est.

**M. Cornuz** répond qu'il lui semble que, si l'on s'était fait piquer le terrain ; on le saurait ; il indique qu'il y aura des réponses plus détaillées l'année prochaine.

\* \* \*

**Mme Murciano** lit un texte en honneur de M. Pierre Boccard, démissionnaire :

*« Monsieur le Conseiller municipal,*

*Cher Pierre,*

*On m'a demandé d'être brève, je m'exécute ; mais comment pouvoir féliciter un parcours politique de plus de 20 ans comme le tien, peut-être en mettant en avant que tu aies toujours privilégié un engagement d'échange et non de combat pour le bien de notre commune.*

*Souligner ta capacité à communiquer avec élégance, respect et bienveillance et espérer que chacun d'entre nous y trouvera une véritable source d'inspiration.*

*Tu as toujours su choisir les mots avec soin, à maintenir un ton courtois et constructif lors de nos débats et discussions. Ton approche a permis de favoriser un climat de collaboration et d'ouverture au sein du Conseil municipal.*

*Ton sens de l'humour a apporté une touche de légèreté à nos débats parfois tendus. Tes remarques bien placées accompagnées de quelques notes de musique parfois ont permis de détendre l'atmosphère.*

*Je tiens à t'exprimer les regrets qui sont les nôtres ce soir de te voir assis pour la dernière fois avec nous.*

*Te dire que nous espérons vivement que tu t'ennuieras très vite afin que tu viennes nous rendre visite soit dans le public, soit lors des événements de la Commune.*

*Tu peux être sûr que ton départ laissera un grand vide au sein de cet hémicycle !*

*Nous te souhaitons une retraite politique paisible et d'agréables moments en famille ! »*

*[Applaudissements]*

**M. Fabre** indique qu'au nom du parti socialiste, c'est Gargamel qui va s'exprimer :

*« Je voulais saluer, Pierre, comme lors de la dernière commission que l'on a coprésidé ensemble l'on a pu te donner une bouteille de vin, ton ouverture d'esprit par rapport aux discussions on est souvent et même fondamentalement pas opposé sur notre vision du monde, mais on a toujours su construire quelque chose ensemble. Quant il s'est agi d'aller voir la Cour des comptes, tu as été moteur, comme il s'est agi de faire différentes choses où l'ensemble de ce Conseil municipal a agi d'une seule voie, tu as toujours été au premier rang. Donc aujourd'hui on perd quelqu'un, une personnalité meyrinoise, 20 ans de politique cela ne s'oublie pas aussi facilement, mais je te souhaite une belle retraite et plein de ti-punch avec ton épouse, au bord de la mer des Caraïbes. Merci pour tout Pierre. »*

*[Applaudissements]*

**M. Pierre Boccard** remercie ses préopinants pour ces messages qui l'ont profondément touché ; il souhaite partager quelques mots :

*« Voilà c'est fini, comme dans la chanson de Jean-Louis Aubert : 'il vaut mieux couper que déchirer'.*

*Je vais vous faire la genèse de mon parcours politique au sein du Conseil municipal de Meyrin.*

*Il était un temps, fort fort lointain, où le Municipal n'avait pas de charte éthique et alors les noms d'oiseaux fusaient assez allègrement.*

*En ce temps-là, j'aurais pu dire, sans risquer aucun problème, que Mme Um était certainement une fan de la chanson 'Sous le soleil de Bodéga'.*

*Mais je plaisante, je veux parler ici et maintenant de ce qui m'a été le plus enrichissant : vous naturellement !*

*Et pour paraphraser Madame (Liliane) Bettencourt, c'est parce que vous le valez bien !*

*Merci à ceux qui étaient d'accord avec mes idées car ils m'ont conforté dans mes choix et dans ma capacité de défendre des réflexions complexes et élaborées*

*Merci à ceux qui n'étaient pas d'accord avec moi mais qui en finalité, après moult discussion, se sont plus ou moins ralliés à mes pensées.*

*Merci à ceux qui n'étaient pas du tout d'accord avec moi, leurs positions parfois intransigeantes m'ont forcé à considérer des aspects différents du problème, ce qui en finalité, a parfois modifié ma perception ou au contraire renforcé le sentiment que mes arguments étaient les bons.*

*Merci également aux membres de l'administration que j'ai eus le plaisir de côtoyer, nous avons mené à terme de grands projets dans une collaboration empreinte d'écoute et de positivité.*

*Merci à mon épouse et mes filles qui m'ont permis de passer toutes ces soirées en votre compagnie plutôt que d'être tranquillement à la maison.*

*Au sein de cet hémicycle, à force de se côtoyer et d'échanger, j'ai pu lier des liens de respect et d'amitié, j'ai pu y découvrir un poète, Alexandre, un chef de groupe vert transfiguré par la paternité, Maurice, une dame un peu Castafiore humaniste, Alexandra, une petite dame qui ne s'en laisse pas conter, Claudine, une Swisstoto*

*pur jus, brute de décoffrage mais tellement attachante, Adriana, naturellement aussi le grand Gargamel, sans oublier mon frère de cœur, Placide.*

*Lorsque les 65 coups ont retenti à l'horloge, je me suis rendu compte, comme le chante Étienne Daho, que 'j'étais au premier jour du reste de ma vie'.*

*Alors mes priorités ont changé.*

*Je vous laisse donc à l'orée des campagnes 2025, la période Iznogoud, vous savez, le moment où tout le monde rêve de devenir calife à la place du calife, avec des sujets palpitants, couleur de la mairie et projets attendants, crèches, manège, arborisation, mobilité, etc.*

*Je parie que Madame Leuenberger vous entraînera, tel Buzz L'éclair, vers l'infini et au-delà de la nébuleuse culturelle et que finalement nous aurons, je l'espère, des étoiles plein les yeux.*

*J'ai lu cette phrase qui résume assez bien ce que je ressens : ' être élu, c'est servir au mieux, puis disparaître.' Telle est la réalité de notre engagement de politique de milice.*

*Alors voilà je tire ma révérence.*

*Et pour Damien, le jour de ton anniversaire en plus, c'est la consécration : te voilà ' LE Monsieur Boccard du Conseil municipal ', le seul , l'unique.*

*Je vous souhaite bon vent et bonnes fêtes de fin d'année à tous. Merci. »*

*[Applaudissements soutenus.]*

**M. Serrano** indique que le groupe PLR a passablement bougé ces dernières années, qu'il ne s'agit pas d'une phase facile, qu'il y a beaucoup de 'Padawan' et il demande pour ces derniers un peu d'indulgence. Il indique que le PLR a amené à Pierre une munition particulière, mais qu'ils l'ouvriront après. Il ajoute qu'au-delà de la politique, on est des hommes et des femmes, l'on passe beaucoup de moments ensemble et c'est pas mal de se dire des petites choses sympas.

*[Applaudissements]*

**M. Amato** souhaite prendre la parole pour remercier M. Scandurra qui démissionne également prochainement :

*« Alessandro, je souhaitais prendre la parole pour te remercier pour ton passage certes court, mais très intense et surtout très précieux. En si peu de temps, tu as compris rapidement comment faire avancer les projets, tu as construit des ponts et permis par exemple la construction d'un PDCOM Z5 amenant une unanimité sur un projet qui pourtant n'était pas très bien parti. Tu as contribué grandement aux nombreuses propositions de ce Conseil municipal, et tu as pu faire avancer bien des idées. Tu n'as jamais été arrêté par des histoires d'idéologie ou de couleurs politiques et c'est bien cela qui a fait ta singularité au sein de ce Conseil et qui t'a permis de faire avancer bien des idées.*

*Tes questions toujours si pertinentes nous manquerons ainsi que ton lien privilégié avec les jeunes et le quartier de Champs-Fréchets ! Tu étais un vrai relai des préoccupations de la population meyrinoise et cela va grandement nous manquer.*

**Séance du 19 décembre 2023  
tenue en séance ordinaire**

*Tu as décidé de te retirer de ce Conseil et cela laissera un vide au sein de cet hémicycle. Mais cela ne nous empêche pas de te souhaiter tout de bon pour la suite et en espérant te revoir, soit en tant que spectateur ici, soit en dehors pour refaire le monde autour d'un verre ! »*

*[Applaudissements soutenus.]*

**La séance est levée à 23h00/SPA.**

Lu par le Bureau du Conseil municipal en  
date du 22 janvier 2024.

Le 1<sup>er</sup> secrétaire :

La présidente :

Cyril Nobs

Esther Um